9e ANNÉE — T. 17 N° 366 — 29 JANVIER 1927

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES »
ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

ÊTRE AVEC LE PAPE

— Tu penses que tu es très catholique; moi je désirerais que tu le fusses beaucoup plus, que tu le fusses vraiment. Tu le seras vraiment si tu ne donnes ta confiance qu'à ceux qui défendent en tout et partout le Souverain Pontife.

— Tu le seras vraiment si tu n'admets rien, si bon que cela paraisse, que le Pape ne l'admette.

— Tu le seras vraiment si en tout tu te conformes, positivement et dans la pratique, au désir du Pape.

— Tu le seras enfin pleinement si tu penses, si tu sens, si tu parles, si tu aimes, si tu agis comme le Pape le désire.

— Sans le Pape, rien; avec le Pape, tout.

— Si un saint te proposait quelque chose qui ne fût pas entièrement d'accord avec ce que le Pape ordonne, sois certaine que ce n'est pas un saint, ou que tu comprends mal ce que tu crois qu'il te propose.

— Il ne t'appartient pas d'interpréter les paroles ou les intentions du Pape; il ne t'appartient pas d'opposer des « je distingue » ou des « mais » à ce qu'a résolu le Pape. Il ne t'appartient pas de vouloir mesurer, peser et juger ce que le Pape veut ou prescrit.

— Qui s'éloigne du Pape quitte le bon chemin; qui se plaint du Pape est déjà jugé; qui juge ou condamne le Pape est déjà condamné.

— Rien de plus dangereux que de marchander son attachement à la personne du Pape; rien de plus sûr, de plus solide que d'adhérer pleinement à la volonté du Pape.

— S'il faut mourir pour lui, on meurt.

— Il n'y a pas de catholicité sans le Pape.

— Qui n'est pas avec lui n'est pas avec Jésus-Christ, et qui n'est pas avec Jésus-Christ n'est pas avec Dieu.

— Ne te fie à personne qui ne montre entièrement et sur toute la ligne un ardent amour, un attachement sincère au Pape actuellement régnant.

— Le Pape, on l'aime, on le suit, non parce qu'il est « très social », « très diplomate » ou « très savant », mais parce qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ.

— Ceux qui s'enthousiasment seulement pour tels ou tels Papes entrés déjà dans l'histoire, et se montrent froids avec celui qui présentement gouverne l'Eglise de Dieu, montrent clairement que leur attachement à la Papauté se fonde non sur l'essence et la vertu des choses, mais sur des motifs très humains et peut-être même sur des intérêts secondaires et de parti.

— Qu'importe que le Pape soit seulement infaillible quand ex cathedra *il définit des questions de dogme ou de morale, s'il est toujours le Maître, le Pasteur universel de l'Eglise, à qui tous nous devons amour, vénération, soumission plus qu'à toute autre autorité de ce monde?*

— La tactique de tous les ennemis de l'Eglise est de combattre toujours le Pape. Et plus leur tactique est hypocrite, meilleure elle leur paraît. C'est contre le Pape que vont tous leurs coups. Insensés! ils ne voient pas que de la sorte ils rendent évident comme le plein jour l'institution divine de la Papauté.

GABRIEL PALAU, S. J.

[*La Catholique d'action.*]

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

UN ACTE DU MAGISTÈRE PONTIFICAL

Le dogme et la morale catholique et les dirigeants de l' " Action Française " (1)

COMMUNIQUÉS ÉPISCOPAUX

La Documentation Catholique *continue la publication des communiqués des autorités ecclésiastiques parus à l'occasion de la condamnation de l' « Action Française ». Les précédents communiqués épiscopaux ont paru au cours du t. 16, col. 457-462, 648-680, 858, 977-992, 1147-1152.*

S. Em. le cardinal Luçon, archev. de Reims.

Du *Bulletin du diocèse de Reims* (11.12.26) (2), sous le titre « Directions du Saint-Siège relativement à l'Action Française » (3) :

Nous pensons répondre à l'attente d'un certain nombre de Nos chers diocésains en leur donnant quelques explications sur le sens et la portée des récents actes du Saint-Siège concernant l' « Action Française ». Nous le ferons, pour être plus sûr de ne pécher ni par excès ni par défaut, en Nous inspirant des documents officiels, dont Nous emprunterons, autant que possible, les propres termes.

De la Lettre du Saint-Père au cardinal-archevêque de Bordeaux, de son allocution aux pèlerins Franciscains, de la Lettre écrite en son nom par le Cardinal Secrétaire d'Etat au cardinal-archevêque de Paris, en réponse à l'adresse des étudiants catholiques d' « Action Française », de la lettre du cardinal Andrieu approuvée formellement et sans réserve par le Pape, on peut tirer les précisions suivantes :

Le Pape a agi comme Pape, et après s'être éclairé (4).

I. — Le Saint-Père a écrit sa Lettre au cardinal-archevêque de Bordeaux, « poussé uniquement par la conscience de la responsabilité qu'il porte de toutes les âmes dans le but exclusif d'accomplir son devoir ». (*Au pèlerinage franciscain.*)

« Il n'a point été mû par aucune mystérieuse arrière-pensée diplomatique ou politique ; il s'est placé en dehors et au-dessus de tout parti politique. » (*Ibid.*)

Il n'est point non plus le Pape mal informé duquel on puisse appeler au Pape mieux informé. Au contraire, « la première chose qu'il a faite a été de bien s'informer et de bien s'éclairer », en prenant connaissance par lui-même des écrits des principaux dirigeants de l' « Action Française ». (*Ibid.*)

Sa conscience de Chef suprême de la doctrine s'est émue du péril que font courir aux disciples de l'école d' « Action Française » les doctrines professées par les maîtres de cette école.

L' « A. F. » n'est pas seulement un groupement politique; elle est une école.

II. — L' « Action Française », en effet, n'est pas seulement un groupement politique, elle est une école qui a sa doctrine, qui a ses maîtres.

Distinguant entre le groupement politique et l'école d' « Action Française », le Pape ne condamne pas le groupement. « Il laisse de côté les questions purement politiques, par exemple celle de la forme du Gouvernement : là-dessus l'Eglise accorde à chacun une juste liberté. (*Lettre au cardinal Andrieu.*) Libre à chacun de préférer tel ou tel régime politique, de travailler à propager son opinion et à la faire prévaloir, pourvu que soit toujours sauve l'obéissance au pouvoir établi exigée par le bien public, que l'on n'emploie, pour lui en substituer un autre, que les moyens honnêtes et légitimes, et que l'action politique se conforme toujours aux principes chrétiens.

Il ne veut pas non plus que l'on subordonne la religion à la politique, ni qu'on la mette au service, ou qu'on la rende solidaire des actes et des destinées d'un parti politique.

Les maîtres d' « A. F. » enseignent des doctrines erronées.

III. — Mais si l'Eglise laisse à chacun la liberté sur le terrain politique, avec les réserves que Nous venons d'indiquer, « il n'est pas également libre à chacun de suivre aveuglément les dirigeants de l' « Action Française » dans les choses qui regardent la foi et la morale » et, par conséquent, la politique elle-même, en tant qu'elle relève de la morale. (*Lettre au cardinal Andrieu.*)

Or, il est constant que les écrits des hommes que l' « Action Française » reconnaît pour ses maîtres et ses dirigeants contiennent de très nombreuses et très graves erreurs, des systèmes d'erreurs, en matière de doctrine religieuse, morale, sociale et même politique, sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Eglise, sur la société, sur la morale individuelle et sociale. (*Lettre au cardinal Andrieu.*)

Le Saint-Père signale « le danger qui en résulte, danger d'autant plus grave qu'il provient d'erreurs touchant plus ou moins directement à la foi et à la morale, qu'il peut faire dévier le véritable esprit catholique, abaisser l'idéal de l'apostolat, de l'Action catholique et de la pureté des mœurs » ; — danger d'autant plus à craindre que, d'une part, il menace la jeunesse, une élite de la jeunesse française, et de l'autre que les maîtres d'où il vient possèdent à un plus haut degré le prestige du nom et du talent. (*Ibid.*)

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 451-462, 643-704, 724-750, 841-896, 903-920, 965-992, 1137-1152 ; t. 17, col. 131-189.
(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 460-461.
(3) A l'occasion de ce communiqué, l'*Action Française* (16. 12. 26) a publié une note (cf. *D. C.*, t. 17, col. 169).
(4) Les sous-titres sont de la *D. C.*

Pour rester catholiques, les adhérents à l' « A. F. » doivent se soustraire à l'influence de ces maîtres.

IV. — Il déclare donc : 1° que le cardinal de Bordeaux « condamne avec raison les erreurs sur Dieu, sur l'Incarnation, sur l'Eglise, et généralement sur le dogme et la morale, contenues dans les publications d'Action Française. » (*Ibid.*)

2° Qu'il n'est pas permis de « suivre aveuglément les dirigeants d' « Action Française » dans les choses qui regardent la foi et la morale ». (*Ibid.*)

3° Par l'organe du Cardinal Secrétaire d'Etat au cardinal-archevêque de Paris, il rappelle que « quand il s'agit des dangers, et surtout des dangers en matière de foi et de morale, la première règle à suivre est de s'en éloigner le plus possible ».

4° Il fait remarquer « qu'il n'est pas cohérent » d'affirmer sa soumission à l'Eglise pour tout ce qui regarde la foi et la morale et de rester sous l'influence et sous les directions de dirigeants qui enseignent des doctrines contraires à la foi et à la morale chrétiennes ; mais que, si l'on veut être cohérent, il faut, en même temps qu'on déclare se soumettre à l'Eglise, se soustraire à l'influence et à la direction de ceux dont l'Eglise condamne la doctrine et la direction.

En résumé, le Pape déclare que les doctrines et les directions de l' « Action Française » sont dangereuses ; et il nous rappelle ce principe de la théologie morale et de l'éthique naturelle que, si l'on veut échapper au danger, il faut le fuir, ou au moins prendre les précautions nécessaires pour le rendre de prochain éloigné. L'Esprit-Saint n'a-t-il pas dit : « Celui qui aime le danger y périra » ? (*Eccli.* III, 27.)

Nous Nous plaisons à le reconnaître : la plupart des adhérents d' « Action Française » sont des catholiques d'esprit et de cœur. Ils ont adhéré à ce groupement par fidélité aux traditions monarchiques de leurs familles, et parce qu'ils ont vu en lui un organe d'action qui combat ouvertement les lois antireligieuses et défend courageusement la religion et l'Eglise, quoique, pour un certain nombre de ses dirigeants et de leurs disciples, ce soit pour des raisons purement naturelles. Mais, en adhérant à l' « Action Française », ils n'ont point accepté pour cela, loin de là, les regrettables erreurs de ses principaux chefs. C'est du fond de l'âme qu'ils sont attachés à la foi catholique et soumis à l'Eglise, qui parle au nom de Dieu.

Ils ont protesté de ces sentiments avec une ardeur qui a touché le Saint-Père. « Sa Sainteté a été particulièrement consolée des expressions d'attachement et soumission, et plus encore des promesses que ces bons jeunes gens lui ont faites. Sa confiance dans leur bonne volonté d'y conformer leur action et leur vie est aussi grande que la prédilection que son cœur paternel réserve à la jeunesse catholique. » (*Lettre du cardinal Gasparri.*)

Ils voudront être « cohérents », et en même temps qu'ils déclarent être les fils dévoués de l'Eglise, ils en donneront la preuve « en ne suivant pas aveuglément » les doctrines et les directions qui leur sont signalées comme erronées, et en « s'éloignant le plus possible » des dangers qui menacent leur foi, ou, au moins, en prenant les précautions nécessaires pour les rendre de prochains éloignés.

L.-J., card. Luçon,
archevêque de Reims.

Sous le titre « Communication de l'archevêché », le *Bulletin du diocèse de Reims* (8. 1. 27) publie la traduction donnée par la *Croix* du passage de l'allocution consistoriale concernant la France, et ajoute (1) :

D'après l'allocution consistoriale, il n'est pas permis aux catholiques :

1° De favoriser, *fovere*, l' « Action Française », c'est-à-dire de l'encourager par des témoignages de sympathie et d'aider à sa propagande ;

2° De la soutenir, *sustentare*, par exemple en lui prêtant un concours pécuniaire ou en prenant part à des souscriptions organisées à son profit.

3° De lire, *legere*, le journal qui lui sert d'organe, du moins tel qu'il est aujourd'hui dirigé et rédigé (2).

4° D'adhérer à des organisations qui en sont l'émanation, et, en particulier, à cette sorte d'école, *quasi scholam*, qu'est l'Institut d' « Action Française » ;

5° De s'exposer et d'exposer autrui, les jeunes gens surtout, aux influences et aux doctrines de l' « Action Française » qui, au jugement du Saint-Père, sont dangereuses pour la foi, les mœurs et la formation de la jeunesse.

(Son Eminence enverra prochainement une Lettre pastorale sur les Directions pontificales.)

S. Em. le card. Andrieu, archev. de Bordeaux.

L'*Aquitaine* (3) publie, le 26. 11. 26, la traduction de l' « article autorisé » publié le 14 novembre dans l'*O. R.* ; le 10. 12. 26, la note officielle de l'*O. R.* des 6-7 décembre au sujet de l' « Action Française » (4) ; le 31. 12. 26, la partie de l'allocution consistoriale concernant la France. Le 17. 12. 26 avait paru la « Communication de l'archevêché » suivante :

S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, vient d'adresser à M. le général de Castelnau, président de la Fédération Nationale Catholique, une lettre dans laquelle le pape Pie XI félicite l'illustre général de la noble déclaration que lui a inspirée la lettre du chef suprême de l'Eglise au cardinal Andrieu au sujet de l' « Action Française ».

L'Auguste Pontife confirme ensuite, dans des termes qui excluent toute équivoque, les directions que ses prédécesseurs, en particulier le pape Léon XIII et le pape Pie X, ont données aux catholiques français relativement à la défense des libertés religieuses par l'action publique.

Nous publierons dans le prochain numéro de l'*Aquitaine* ce document d'une importance et d'une

---

(1) La déclaration suivante en cinq points émane de la Commission permanente de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France; elle a été transmise à l'épiscopat le 2. 1. 27 par les soins du cardinal-archevêque de Reims.

(2) Le communiqué de la Commission permanente ajoute ici les mots « et par conséquent de s'y abonner ». Le communiqué a paru partout avec cette addition. (Note de la *D. C.*)

(3) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 452-455, 456-457, 680, 858, 968, 977.

(4) Après avoir reproduit le texte de l'O. R., l'*Aquitaine* ajoute : « Le communiqué qu'on vient de lire est la réponse aux déclarations faites par un des principaux dirigeants (M. Léon Daudet) de l' « Action Française » au banquet de clôture du Congrès et que le journal *l'Action Française* a résumées en ces termes : « Pas plus, » dit-il, en italien qu'en aucune autre langue... devant les » tribunaux compétents. [Cf. *D. C.*, t. 16, col. 1137, » note 1]. »

opportunité manifestes, surtout après la déclaration faite le mois dernier au Congrès d' « Action française » par le principal de ses dirigeants (1).

De l'*Aquitaine*, « Chronique diocésaine » (7. 1. 27) un « Appel de S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux rappelant les devoirs tracés aux catholiques par le pape Pie XI dans l'allocution consistoriale du 20 décembre relativement à l'Action Française » (2):

Bien chers Diocésains,

Dans l'allocution consistoriale du 20 décembre dernier, Notre Saint Père le pape Pie XI a prononcé son jugement sur l' « Action Française » et, après en avoir libellé le dispositif, appuyé de considérants dont la clarté égale l'énergie, le Chef suprême de la hiérarchie ecclésiastique s'est exprimé en ces termes : « Pour toutes ces raisons et pour ne pas donner prise aux équivoques et aux fausses interprétations, semblables à celles que divers organes, et tout récemment encore le journal déjà nommé, ont employées sans respect et avec un excès d'audace, Nous avons le ferme espoir que Nos vénérables Frères les cardinaux, archevêques et évêques de France, remplissant en cela leur charge pastorale, ne rapporteront pas seulement chacun à leur troupeau Notre pensée et Notre paternelle volonté, mais qu'ils en donneront aussi l'explication et l'interprétation lumineuse et fidèle. » (3)

« Non licet. » (4)

C'est pour obéir à cette consigne du Père de nos âmes que Nous portons à votre connaissance l'important verdict qu'il vient de rendre et qui se résume dans cette parole de nos Livres Saints « *Non licet ;* ce n'est pas permis. » Ce *Non licet* comporte dans la circonstance trois questions : Qu'est-ce qui n'est pas permis ? Quelle est la portée de cette défense, car tout ce qui n'est pas permis est défendu ? Que faut-il penser de l'acte accompli par le Souverain Pontife quand il a prononcé le *Non licet*, ce n'est pas permis ?

Première question. *

Qu'est-ce qui n'est pas permis?

Qu'est-ce qui n'est pas permis ? L'allocution consistoriale le dit en termes très clairs :

« 1° Il n'est pas du tout permis d'adhérer aux organismes émanés de l' « Action Française », notamment à l'école ou Institut, à la Ligue et au programme de ceux qui placent l'intérêt du parti avant la religion et font servir celle-ci à celui-là. Un autre motif pour lequel il n'est pas permis d'adhérer aux organismes cités plus haut, notamment à l'école ou Institut, à la Ligue et au programme, c'est qu'il n'est pas permis de s'exposer et d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences et à des directions périlleuses pour l'intégrité de la foi et de la morale et pour l'éducation catholique de la jeunesse.

» 2° Il n'est pas permis non plus aux catholiques de soutenir, de favoriser, de lire l'*Action Française* et les autres journaux publiés par des hommes dont les écrits, s'opposant à notre doctrine sur la foi et sur la morale, ne peuvent pas ne pas être réprouvés. » (1)

Deuxième question. *

Quelle est la portée de cette défense?

Quelle est la portée de la défense intimée par le Souverain Pontife, quand il dit : Ce n'est pas permis ? Cette défense oblige à s'abstenir de ce qu'elle prohibe, sous peine de faute grave. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les motifs que le Pape invoque : le péril grave et prochain que constituent, pour la foi et pour les mœurs, la lecture de certains écrits, l'influence et la direction de certains hommes. Le péril de la foi et des mœurs n'est-il pas le plus redoutable de tous, puisqu'il menace de détruire dans les âmes tout l'édifice surnaturel, depuis la foi qui lui sert de base, jusqu'à la charité qui en est le couronnement. Aussi l'apôtre saint Paul enseigne, et ceux qui seraient tentés de résister à l'ordre du Pape ne sauraient trop méditer cet enseignement : « Sans la foi et les œuvres que la foi prescrit, il est impossible de plaire à Dieu et, par suite, de faire son salut éternel. » Rappelons-nous encore l'investiture donnée par le Sauveur à ses apôtres quand il les envoya à la conquête du monde : « Prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui croira, mettant sa vie à la hauteur de ses croyances, sera sauvé. Celui qui ne croira point sera condamné. »

Troisième question. *

Que faut-il penser de l'acte pontifical?

Que faut-il penser du geste par lequel le Souverain Pontife vient de dire : Ce n'est pas permis ? Pasteur souverain des âmes, dont il est le gardien responsable et dont il rendra compte un jour au tribunal de Celui qui juge les justices elles-mêmes, il a vu le péril que les doctrines de l' « Action Française » faisaient courir à ces âmes rachetées au prix d'un sang divin ; et, conscient de son devoir apostolique, qui est bien au-dessus des calculs d'ordre politique ou d'ordre diplomatique, il n'a pas reculé devant le calice que son geste lui préparait et il a fait entendre la parole de salut *Non licet*. Non, cela n'est pas permis. Pour relever un trône terrestre, peut-être lointain vu les tendances démocratiques des sociétés modernes, vous n'avez pas le droit de vous exposer à perdre celui qui vous attend au ciel, où tous les élus sont des rois et même des dieux, comme l'atteste cette parole sacrée : « *Dii estis. Filii Excelsi omnes.* Vous êtes des dieux. Vous êtes tous les fils du Très-Haut. » D'où il faut conclure que l'ordre, tel qu'il a été formulé dans la dernière allocution consistoriale, l'ordre de s'abstenir de tout

---

(1) M. Charles Maurras. Voir cette déclaration dans la *D. C.*, t. 16, col. 1137, note 1. (Note de la *D. C.*)

(2) Le cardinal Andrieu avait annoncé cet appel dans sa réponse aux vœux de nouvel an de son clergé : « Dans l'allocution consistoriale du 20 décembre, le Souverain Pontife a prononcé son jugement sur les doctrines de l' « Action Française » et il a conclu par un *Non licet ;* ce n'est pas permis. A quoi l' « Action Française » s'est permis de répondre, par un abus sacrilège d'un texte biblique : *Non possumus ;* nous ne pouvons pas obéir. Vous trouverez dans le prochain numéro de l'*Aquitaine*, avec le texte de mon allocution, ce que je pense du *Non licet* et du *Non possumus.* » (*Aquitaine*, 7. 1. 27.)

(3) Nous reproduisons le passage en entier, la traduction citée n'étant pas celle de la *D. C.* Voir ce passage dans *D. C.*, t. 17, col. 134. (Les notes sont de la *D. C.*)

(4) Les sous-titres accompagnés d'un astérisque appartiennent au document ; les autres sont de la *D. C.*

(1) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 133.

rapport avec les organismes où l'on peut subir l'emprise des doctrines de l' « Action Française », est le plus grand témoignage d'amour que le Vicaire de Jésus-Christ pût donner dans les conjonctures actuelles à l'Eglise de France et à la France elle-même.

« Non possumus. »

Cet article est un sacrilège.

A cet acte si paternel et si nécessaire, les dirigeants de l' « Action Française » ont répondu : *Non possumus*. Nous ne pouvons pas obéir. Et ils ont vainement essayé de justifier ce refus de soumission. La teneur de l'article qu'ils ont publié sous le titre « *Non possumus* » (1) ne peut qu'aggraver leur faute. On y trouve d'abord un sacrilège, puisque les dirigeants de l' « Action Française » n'ont pas craint d'employer, pour traduire leur désobéissance au Pape, la parole sacrée par laquelle les apôtres Pierre et Jean répondirent aux princes du peuple qui voulaient les empêcher de parler du miracle de la porte spécieuse : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

Cet article contient une hérésie.

On trouve en second lieu, dans l'article intitulé « *Non possumus* », une hérésie. Quand Dieu a créé les sociétés humaines, il ne s'est pas désintéressé de la manière dont elles seraient conduites, et il a tracé des règles qui fixent les droits et les devoirs respectifs des gouvernants et des gouvernés. C'est l'ensemble de ces droits et de ces devoirs qui constitue la morale politique. Elle relève donc, puisqu'il s'agit de droits et de devoirs, du magistère de l'Eglise, comme les autres parties de la morale sociale, et lorsque les maîtres de l' « Action Française », oubliant qu'ils sont de l'Eglise enseignée et non de l'Eglise enseignante, refusent au Pape, au guide souverain de la conscience individuelle et de la conscience nationale, de pénétrer dans ce domaine, parce qu'il touche à la politique, ils soutiennent une hérésie condamnée par la 24e proposition du *Syllabus* (2), par l'encyclique *Pascendi* sur le modernisme (3), par le pape Pie VI le 28 août 1794 (4), par le pape Alexandre VIII le 4 août 1690 (5), et par le pape Innocent XI le 11 avril 1682 (6), nonobstant l'édit de Louis XIV qui avait revêtu de la sanction royale la Déclaration hérétique de 1682 (7).

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 172-177.

(2) « *Ecclesia vis inferendae potestatem non habet neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam.* L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect » : DENZINGER-BANNWART, n. 1724. Cet article, reproduit dans le *Syllabus* à la suite de l'encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864, est emprunté à la lettre apostolique *Ad apostolicae* du 22 août 1851. Cf. *Lettres apost. de Pie IX*, éd. *Q. A.*, pp. 22-25.

(3) Encyclique *Pascendi dominici gregis* de Pie X du 8 septembre 1907. Voir ce passage dans *D. C.*, t. 17, col. 146, et ci-après, col. 273 : DENZINGER-BANNWART, n. 2092. Cf. *Q. A.*, t. 93, pp. 226-227, et *Actes de Pie X*, éd. *Q. A.*, t. 3, pp. 120-121.

(4) Constitution *Auctorem fidei*, condamnant les erreurs du synode de Pistoie (Toscane) : DENZINGER-BANNWART, nn. 1598-1599 : ces deux derniers paragraphes concernent la Déclaration du clergé gallican de 1682.

(5) Constitution *Inter multiplices*, condamnant les quatre articles de la Déclaration de 1682, les trois derniers étant d'ordre dogmatique : DENZINGER-BANNWART, nn. 1322-1326.

(6) Bref rejetant les quatre articles de 1682.

(7) Louis XIV retira son édit du 22 mars 1682 touchant la Déclaration par une lettre adressée à Innocent XII le 14 septembre 1693 : des documents récents découverts aux archives du Vatican ont permis au P. Dubruel de reconstituer ces événements. Cf. *D. C.*, t. 14, col. 1027-1037.

Cet article renferme des injures.

On trouve enfin dans l'article « *Non possumus* » de l' « Action Française » des injures. Mais les injures ne sont pas des arguments, et ces injures s'adressent non seulement à des personnalités respectables, mais au Pape lui-même, au Vicaire de Jésus-Christ. On lui reproche de commander, par le *Non licet*, un suicide et un parricide. Or, l' « Action Française » ne peut pas se suicider. En se suicidant, elle causerait la mort de la France, qui ne peut vivre sans elle. Tous les hommes que la passion politique n'aveugle pas et qui raisonnent sans parti pris pensent, au contraire, qu'il est urgent d'en finir avec les doctrines de l' « Action Française », doctrines qui n'ont rien de catholique ni de français (1), doctrines sans dogmes et sans morale absolue, basées uniquement sur l'empirisme positiviste, et dont le triomphe, soi-disant sauveur de l'Eglise et de la patrie, ramènerait le monde, après vingt siècles de civilisation chrétienne, vers les plus mauvais jours du paganisme.

Ne l'oublions pas. Ce sont les évêques qui ont fait la France comme les abeilles leur ruche. Et ils l'ont faite non pas avec les doctrines de l' « Action Française », mais avec les principes de l'Evangile, dont le Pape est le gardien infaillible et incorruptible et qui, seuls, peuvent rendre les peuples grands et heureux.

Triple apostolat des catholiques en face de l'attitude déplorable de l' « A. F. ».

Devant la déplorable attitude de l' « Action Française » en face du verdict pontifical, un triple apostolat s'impose aux catholiques, et vous en remplirez les devoirs avec toute l'énergie de votre foi et de votre patriotisme. Apôtres par la parole, vous montrerez aux réfractaires, de votre voix la plus éloquente, les graves responsabilités qu'ils encourent devant l'histoire et devant Dieu en résistant aux ordres de l'Eglise et de son auguste Chef. Apôtres par l'exemple, vous vous efforcerez de vaincre, par votre soumission, poussée, s'il le faut, jusqu'aux plus cruels sacrifices, l'insoumission de ceux qui, confondant l'accessoire avec le principal, le contingent avec le nécessaire, n'ont pas encore vu les redoutables périls qu'ils font courir, sous l'étendard de la révolte, à leur foi, à leur vertu et à leurs espérances immortelles. Apôtres par la prière, vous demanderez au Cœur de Jésus par le Cœur de la Vierge immaculée, exterminatrice de toutes les hérésies, qu'il éclaire tous ceux qui ont besoin d'être éclairés pour comprendre que l'erreur, même professée par quelque brillant sophiste de l' « Action Française », ne nous délivrera pas de la tyrannie des Loges maçonniques, passées depuis 1880 au positivisme d'Auguste Comte, et par suite à la religion de l'Humanité et au culte du grand Fétiche. Il n'y a que la vérité révélée par le Christ et enseignée par l'Eglise qui puisse rendre à la France chrétienne les libertés dont elle porte le deuil et que tous les Français dignes de ce nom doivent travailler à recon-

---

(1) Sous le titre « Pour une épithète de trop » (*Action Française*, 5. 1. 27), M. Charles Maurras a prétendu adresser, à l'occasion de ce mot, au cardinal de Bordeaux « quelque chose de plus qu'une protestation motivée ».

quérir, en se groupant à l'heure des batailles électorales, et sans penser à la couleur de leur drapeau, sous l'unique étendard qui a sauvé le monde et qui l'a sauvé non par la haine, mais par l'amour : la croix.

Le présent appel sera lu en chaire, dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 9 janvier ou le dimanche suivant.

Donné à Bordeaux, le 6 janvier de l'an de grâce 1927, en la fête de l'Epiphanie, commémoration de la visite des Mages au berceau de l'Enfant divin, qu'ils reconnaissent, en lui offrant de l'or, de l'encens et de la myrrhe, comme Dieu, comme homme et comme roi, de cette royauté qu'il exerce par l'Eglise et qui donne à celle-ci tout droit à notre soumission, même quand elle définit le devoir politique, puisqu'il lui a été dit en la personne de Pierre et des autres membres du Collège apostolique : « Allez et enseignez toutes les nations. Celui qui vous écoute m'écoute. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

† PAULIN, cardinal ANDRIEU,
archevêque de Bordeaux.

De l'*Aquitaine* (14. 1. 27), sous le titre « S. S. Pie XI condamne plusieurs ouvrages de Charles Maurras et le journal *l'Action Française:* un décret de la Congrégation du Saint-Office en date de janvier 1914 » :

Son Em. le cardinal Andrieu vient de recevoir de Sa Sainteté le pape Pie XI la lettre suivante, accompagnée d'un décret du Saint-Office condamnant plusieurs ouvrages de Charles Maurras et le journal *l'Action Française*. Nous publions la traduction de cet important décret (1), à la suite de la Lettre pontificale. [*Suivent les deux documents.*]

L'*Aquitaine* publie ensuite cette « Note de l'archevêché » :

Aussitôt après la réception de ces deux précieux documents, S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux a écrit à Notre Saint Père le pape Pie XI pour le remercier, et avec une reconnaissance particulièrement émue, puisque l'Auguste Pontife, par une attention des plus délicates, a daigné lui offrir les prémices de ces deux actes de son suprême magistère.

Nous espérons pouvoir publier bientôt la lettre de Son Eminence à Sa Sainteté, lettre qui emprunte aux circonstances un caractère d'actualité manifeste, surtout depuis que l' « Action Française » a répondu par le *Non possumus* de la révolte et de l'injure au *Non licet* de la sollicitude et de l'amour, prononcé, dans la dernière allocution consistoriale, par le Vicaire de Jésus-Christ, interprète *infaillible* et *incorruptible* des doctrines religieuses, morales, sociales et politiques, qui ont fait la France et qui, seules, peuvent la refaire.

S. Em. le card. DUBOIS, archev. de Paris.

Dans sa « Partie officielle », la *Semaine religieuse de Paris* (1. 1. 27) publie une « lettre pastorale de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris à ses diocésains portant publication de la partie de l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 relative à l'Action Française » (1) :

Paris, le 27 décembre 1926.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le 20 décembre, S. S. Pie XI prononçait au Consistoire une grave allocution, dont une partie visait l' « Action Française ».

A plusieurs reprises déjà, à la suite de la lettre publiée par S. Em. le cardinal Andrieu, le 25 août dernier, le Saint-Père était intervenu pour donner aux catholiques d' « Action Française » de « graves avertissements ». Lettres publiques adressées en son nom par S. Em. le cardinal Gasparri ; instructions données verbalement à des évêques de France ; communications autorisées ou officielles de l'*Osservatore Romano ;* toutes ces manifestations de la pensée du Pape se sont succédé depuis trois mois, visant toutes, exclusivement, à sauvegarder la doctrine et la morale catholiques.

Le dossier complet de cette « affaire », qui intéresse grandement l'Eglise de France et la France elle-même, est ignoré de la plupart des catholiques ; il n'a pas été publié entièrement. Aussi l'opinion publique s'est-elle égarée en des commentaires inexacts ou passionnés, qui trahissaient plutôt des préoccupations de parti que la recherche impartiale de la vérité et l'esprit d'obéissance au Chef de l'Eglise.

Le Saint-Père a jugé qu'il était temps de donner à sa pensée une forme plus solennelle et plus retentissante. Le récent Consistoire lui en a fourni l'occasion.

Nous remplissons un devoir de Notre charge pastorale en publiant le passage de l'allocution consistoriale où est traitée cette grave question. Voici ce que dit Pie XI. [*Suit le texte de l'allocution consistoriale : D. C., t. 17, col. 131-135.*]

Les paroles pontificales se suffisent à elles-mêmes ; elles réclament des fidèles obéissance et soumission, au prix même d'un grand sacrifice. Nous répondrons néanmoins au vœu explicite du Saint-Père en mettant en relief pour Nos diocésains les parties de son allocution qui manifestent plus nettement et sa pensée et sa volonté (2).

Principes rappelés par le Souverain Pontife (3).

Disons-le tout d'abord. L'accueil fait à la parole du Souverain Pontife par les dirigeants — catholiques et incroyants — de l' « Action Française » Nous a causé une profonde douleur. Le *Non possumus* (4) où s'affirme leur volonté très nette de passer outre à l'ordre du Pape est un acte de révolte ; tenter de le légitimer sous prétexte que le Pape fait de la politique n'est qu'un mauvais expédient. Non, l'intervention pontificale n'est pas d'ordre politique. Le Pape l'affirme. Les textes le prouvent : il suffit de les lire pour voir que Pie XI vise exclusivement la doctrine et les méthodes de l' « Action Française »

(1) Cette traduction diffère de celle de la *Croix* et de la *D. C.* (Note de la *D. C.*)

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 461, 648-650, 969. — La *Semaine religieuse* du 20. 11. 26 reproduit les deux articles de l'*O. R.* du 10 et du 14 novembre.

(2) *Quae sit mens Nostra ac paterna voluntas ad gregem non tam perferant cuiusque suum, quam fideliter luculenterque explicent atque explanent.* (Alloc.) (Les notes, sauf indication contraire, figurent dans la *Semaine religieuse.*)

(3) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(4) *Action Française* du vendredi 24 décembre 1926 [cf. *D. C.*, t. 17, col. 172-177].

et l'œuvre de ses principaux rédacteurs. Prétendre le contraire, c'est commettre une erreur.

Pie XI entend respecter formellement la liberté des citoyens français sur le terrain purement politique. Il n'oblige pas les royalistes à abandonner leurs préférences ; il ne leur interdit pas de les défendre par tous moyens légitimes, mais il réprouve certains ouvrages des chefs de l' « Action Française » comme contraires au dogme et à la morale ; il se refuse à voir dans ces chefs des guides sûrs pour les catholiques ; il rejette une doctrine politique où les droits de Dieu et ceux de l'Eglise ne sont pas d'abord et suffisamment respectés ; il blâme, comme contraire à la morale catholique, une méthode d'action politique où sont déclarés bons tous les moyens d'aboutir ; il écarte comme inacceptable la maxime *Politique d'abord ;* car la politique ne saurait être aux yeux des catholiques le *premier* moyen de restauration religieuse : la prière, les œuvres, l'apostolat priment celui-là. Il en est d'autres, d'un ordre moins élevé, efficaces eux aussi, comme les organisations civiques, les manifestations populaires, etc., où s'affirme « l'union des volontés » et que le Pape lui-même recommande instamment dans son allocution.

D'autre part, lier intimement, nécessairement, la restauration monarchique et la restauration religieuse, c'est prétendre sans doute qu'en France la monarchie est absolument indispensable à la religion ; mais n'est-ce pas aussi, par contre-coup, compromettre la religion et la faire servir à des fins politiques, puisque, sous l'influence de cette conviction, il n'est pas une âme religieuse qui ne se croie obligée d'adhérer au parti monarchique ?

L'Eglise de France sait ce qu'elle doit à la monarchie française ; elle sait aussi ce qu'elle pourrait en espérer ; est-ce une raison pour nier tout espoir de relèvement et de progrès religieux sous une autre forme de gouvernement ? L'Eglise enseigne que sa vie est indépendante des constitutions politiques ; et de cette doctrine l'histoire — ancienne et moderne — atteste la vérité.

La doctrine contraire égare et trouble les esprits. Enseignée par des hommes de talent qui ont acquis sur leurs adhérents une véritable emprise ; répétée chaque matin, sous toutes les formes, dans un journal habilement rédigé, où les affirmations sonores se mêlent aux controverses violentes ; appuyée par des organisations fortement constituées où l'obéissance absolue est de rigueur, elle forme une jeunesse en qui l'idéal politique voile trop souvent l'idéal catholique.

N'y a-t-il pas là un véritable danger ? Ce danger, le Pape l'a vu, après une étude personnelle et approfondie ; il le signale ; il réprouve le journal qui le propage.

L'*Action Française* serait-elle donc chez nous le seul journal répréhensible ? Evidemment non ; et Pie XI lui-même l'a déclaré ouvertement. Mais l'*Action Française* est le seul qui se présente avec un corps complet de *doctrine philosophique et politique* pour laquelle est demandée l'adhésion des catholiques. Sans doute, les catholiques d' « Action Française » tiennent à mettre leur foi personnelle à l'abri de tout reproche ; mais le programme de leur parti demeure en sa complexité dangereuse, et l'erreur y voisine avec la vérité. Ce programme n'est pas fait pour des Français vraiment catholiques, plus soucieux de leurs croyances religieuses que du succès de leurs convictions politiques.

Que faire donc pour travailler utilement à la restauration religieuse dont la France a tant besoin ? S'unir, dit le Pape, s'unir en dehors de toute considération politique. Les catholiques restent libres de leurs préférences constitutionnelles : la Royauté ou la République sont deux formes de gouvernement dont s'accommode parfaitement l'Eglise.

Mais s'agit-il de combattre une législation restrictive des droits de Dieu et des libertés religieuses ? Tous les catholiques sont appelés à former une seule armée, groupée sous un même drapeau : la croix.

A ce prix seulement est assuré le triomphe : les dissensions politiques ne sauraient que compromettre la victoire.

Conclusions pratiques.

En rappelant ces principes, en formulant ces directions et ces ordres, le Saint-Père parle en chef de l'Eglise et en Docteur. Supposer qu'il s'est laissé mouvoir par des influences politiques; en appeler au Pape mieux informé ; tracer à son droit d'intervention des limites arbitraires, c'est à la fois lui faire injure et s'écarter du devoir d'obéissance.

Ce devoir est tout tracé dans l'allocution consistoriale. Le voici de nouveau dans ses grandes lignes :

1° Un catholique ne doit pas adhérer à une école qui professe la maxime « *Politique d'abord* » et fait servir la religion aux intérêts d'un parti politique (1).

2° On doit se soustraire et soustraire les autres, les jeunes gens surtout, à toute influence dangereuse pour la foi et la morale et nuisible à la formation des âmes (2).

3° Il n'est pas permis à un catholique de soutenir, de propager, de lire l'*Action Française* telle qu'elle est aujourd'hui dirigée et rédigée (3).

4° Les catholiques restent libres de préférer tout idéal politique, toute forme légitime de gouvernement (4).

5° Pour la défense de l'Eglise et des libertés religieuses, ils doivent s'unir en dehors de toute considération politique (5).

Le « Non possumus » de l' « A. F. »
et le « Non possumus » des catholiques.

Tel est le mot d'ordre pontifical. Des catholiques sincères, ceux pour qui la religion est le premier des biens et l'obéissance au Chef de l'Eglise le premier des devoirs, s'inclineront avec respect, avec docilité, devant la parole du Pape. Ils obéiront.

Que les catholiques d' « Action Française » réfléchissent ; qu'ils examinent de sang-froid le scandale et le danger de leur attitude présente. Nous les en

---

(1) *Catholicis nullo pacto licere ad eorum incepta et quasi scholam accedere, qui et studia partium religioni anteponunt et hanc illis servire iubent.*

(2) *Ne licere quidem se et alios, iuvenes potissimum, huiusmodi vel auctoritatibus vel disciplinis obiicere, unde cum fidei morumque integritati, tum catholicae ipsius iuventutis institutioni periculum confletur.*

(3) *Non licet item catholicis sustentare, fovere ac legere diurnos commentarios ab hominibus editos, quorum scripta, cum ab nostra de fide et moribus doctrina dissentiant, nequeunt non improbari, quique etiam haud raro, per diarii capita, per recensiones ac titulos talia lectoribus, maxime adulescentibus ac iuvenibus, proponunt, in quibus spiritualium ruinarum causam non unam reperiant.*

(4) Une ligne est ici tombée du texte latin de l'*Osservatore Romano* [Cette ligne se trouve sept lignes plus bas, la 8e de la 4e colonne de l'*O. R.*] Nous citons la traduction italienne de tout le passage. *Rimanga del resto a ciascuno la giusta libertà di preferire ideali e programmi politici consentiti dalle leggi e disposizioni divine.*

(5) *Omnibus atque ad omnia erit summopere profuturum, in iis quae religionis sunt, coniunctissimos esse universos...*

conjurons de toute Notre âme au nom de leur dignité personnelle et de leurs sentiments religieux. Ils ne voudront pas persister dans la voie où ils se sont engagés. Nous savons leur foi, leur ardent désir de servir l'Eglise et la France : ils ne déserteront pas ces deux grandes causes qui leur sont tant à cœur.

Non possumus, ont-ils dit. Parole de révolte... Mais aussi, s'ils le veulent, parole de fierté et de soumission. Qu'ils répètent en leur vrai sens ces mots tombés des lèvres des Apôtres, et qu'ils disent à ceux qui tenteraient de les détourner du droit chemin : *Non possumus*. Non, nous ne pouvons pas trahir notre foi. Non, nous ne pouvons pas être infidèles à notre devoir. Catholiques, nous resterons catholiques — avant tout !

Nous vous renouvelons, Nos très chers Frères, l'assurance de Nos sentiments tout dévoués en N.-S.

† LOUIS, card. DUBOIS,
archevêque de Paris (1).

De la *Semaine religieuse de Paris*, « Partie non officielle » (8. 1. 27), cet extrait de la réponse du cardinal-archevêque de Paris aux vœux de son clergé :

Tout cela ne peut se faire que dans la discipline et l'obéissance.

Vous saluez en votre archevêque le Chef et le Père : le Chef doit être obéi comme le Père, et le Père comme le Chef. Rappelez-vous la grande leçon donnée par le Saint-Père dans son allocution consistoriale du 20 décembre ; il nous prêche l'union après avoir dénoncé chez nous un mal doctrinal et moral. Cette union, vous y avez fait allusion tout à l'heure (2) ; c'est le vœu du Christ à ses Apôtres. *Sint unum*, c'est le vœu du Pape. Un prêtre doit toujours se tenir intimement uni à l'Eglise et au Pape. Quoi qu'il arrive, son devoir est toujours d'accepter l'enseignement de l'Eglise, l'enseignement du Pape, ses avertissements, ses directives, ses conseils, ses ordres. Pour un prêtre vraiment prêtre, la parole du Pape est la parole de Dieu.

Vous trouverez, chers Messieurs, je crois, dans la lettre que je vous ai adressée le 27 décembre à propos de l' « Action Française », toutes les précisions dont vous avez besoin, tenez-vous en là. Un cas de conscience nous a été soumis. Il est très simple. Point n'est besoin de longues dissertations pour le résoudre lorsque l'obéissance s'impose à tous les catholiques.

Le langage du Pape est clair, il est précis. Il faut obéir, malgré les sacrifices d'esprit ou de cœur. C'est aux prêtres à donner l'exemple. Qu'il n'y ait pas chez vous à cet égard le moindre désaccord, la moindre divergence de vue.

« Très Saint Père, Nous acceptons vos paroles à genoux ; nous formulons notre adhésion la plus entière à vos désirs, à vos volontés ; nous sommes vos fils très obéissants. »

Roma locuta est ; causa finita est. Rome a parlé ; la cause est entendue (1).

De la *Semaine religieuse de Paris*, « Partie officielle » (15. 1. 27) :

Un décret du Saint-Office, en date des 29 janvier 1914 et 29 décembre 1926, met à l'index certains livres de M. Charles Maurras et le journal *l'Action Française*.

Ce décret est accompagné d'une lettre de Sa Sainteté à Son Em. le cardinal Andrieu, où le Saint-Père donne sur le nouveau document des explications qui en éclairent la teneur et montrent la continuité de vues de Pie X, de Benoît XV et de Pie XI sur le fond de cette affaire.

Nous portons ces deux nouveaux documents à la connaissance de Nos diocésains. Ils confirment et

---

(1) Dans l'*Action Française* (1. 1. 27), M. G. LARPENT, sous le titre « Sur un document », publiait l'articulet suivant : « Il a paru hier un document que nous ne voulons pas nommer en raison de l'autorité respectable dont il émane. Mais nous tenons à déclarer que l'on se fait une grande illusion sur la France : malgré tout et quoi qu'on ait fait, on n'y pourra rien contre l'évidence du juste et de l'injuste, du vrai et du faux.

» Aucun respect ne peut obliger à mentir.

» Il est matériellement faux que le « Politique d'abord » signifie la préséance du pouvoir politique ou de l'action politique sur la morale et la religion.

» Il est matériellement faux que « par tous les moyens » — nous ajoutons « même légaux » — implique admission des moyens illégitimes.

» Il est matériellement faux que nous ayons compromis la religion par la politique ou lié « nécessairement » la restauration religieuse à la restauration monarchique.

» Il est matériellement faux que l'on oppose ici à la formule « catholique avant tout » une autre formule, « Français avant tout ». Les catholiques d' « Action Fran» çaise » se disent catholiques et Français. A ces deux qualités correspondent des devoirs, qu'ils prétendent accorder, et des droits, dont ils ne cesseront pas de demander le respect.

» Nous n'ajouterons qu'un mot : puisque les études, les lectures, l'action personnelle du Pape sont invoquées contre nous, nous avons le devoir de rappeler un fait : au siècle dernier, pour faire condamner Louis Veuillot, on apporta au pape Pie IX de faux numéros de l'*Univers*. Nous ne savons pas si la propagande allemande a employé de pareils moyens contre nous ; elle est assez riche, assez active, assez entrante, pour oser tout et tout entreprendre. » (Note de la *D. C.*)

(2) M. le chanoine LOUTIL (PIERRE L'ERMITE), curé de Saint-François de Sales, avait terminé comme il suit le discours qu'il adressait au cardinal au nom du clergé de Paris : « Verra-t-elle, cette année, s'exaspérer encore ces divisions navrantes, joie profonde et principal espoir de nos ennemis, toujours si unis quand il s'agit de nous combattre ?...

Ou verra-t-elle enfin les catholiques rendre possible cette impossibilité si française de fédérer ensemble toutes les forces de vie, et de barrer, tous unis comme au front, la route du pouvoir à nos adversaires ?...

Ut sint unum !... s'écriait le Christ dans sa prière suprême... Que mes disciples soient *un* comme vous, mon Père, et moi, sommes un...

Puisse Dieu apaiser les âmes !... Et, pour la victoire sur nos ennemis, nous donner la victoire sur notre esprit..., sur notre cœur..., même si cette victoire doit déconcerter l'un et briser l'autre...

Je ne puis, Eminence, finir sur un souhait plus cher au guide vénéré de tant de mentalités différentes..., au pasteur de tant de brebis, toutes proches et si lointaines.

Car, c'est le souhait d'un seul troupeau autour d'un seul Pasteur, dans la paix de cette obéissance que chantent les Saintes Ecritures..., de cette obéissance, humble formule des plus grandes victoires... » (Les notes sont de la *D. C.*)

(1) Le 2 janvier, le cardinal reçut, dans la salle des Œuvres, les vœux des délégués des œuvres diocésaines. A 2 h. 1/2, il déclarait aux hommes d'œuvres : « Que tous recherchent, avant tout, l'union, recommandée par le Souverain Pontife, afin de mieux travailler aux vrais intérêts de l'Eglise et de la France ! » A 4 h. 1/2, aux jeunes gens : « La docilité filiale aux directions du Souverain Pontife et des évêques, la discipline généreuse, même lorsqu'elle peut exiger de durs sacrifices, sont, à l'heure présente spécialement, la condition indispensable du succès, de la fécondité de tout effort apostolique. » (*Semaine religieuse de Paris*, 8. 1. 27.)

authentiquent, en tous points, les directions données par Notre dernière Lettre pastorale, publiée après l'allocution consistoriale du 20 décembre. Nous n'avons rien à y ajouter, sinon qu'en présence d'une condamnation portée par le tribunal du Saint-Office Nous redisons à tous Nos diocésains que leur devoir strict est d'obéir au Pape, seul juge en cette affaire, d'ordre exclusivement doctrinal et moral. Vouloir la faire dévier, contre toute évidence, sur le terrain politique ou le terrain national, c'est augmenter la confusion des esprits, troubler les consciences et faire, en même temps, une grave injure au Saint-Siège.

† L.

[*Suivent les deux documents.*]

De la *Semaine religieuse de Paris*, « Partie officielle » (22.1.27), cette « Ordonnance de S. Em. le cardinal-archevêque et des évêques suffragants de la province ecclésiastique de Paris relative à l'Action Française » :

Nous, Louis-Ernest Dubois, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie *in Aquiro*, archevêque de Paris ;

Considérant que la condamnation et la mise à l'Index de certaines œuvres de Charles Maurras et du journal *l'Action Française* a posé pour les catholiques un cas de conscience dont la gravité n'est pas douteuse ;

Que le pape Pie XI, confirmant la condamnation déjà portée par Pie X, la publiant et l'étendant au journal *l'Action Française*, a usé de son autorité de Chef suprême de l'Eglise et de la plénitude de son pouvoir spirituel en matière doctrinale, morale et disciplinaire ;

Que cet acte du Souverain Pontife est, au détriment de la vérité, détourné de sa vraie signification et, contre l'évidence même des faits, interprété comme la conséquence d'une erreur d'information ou comme une manœuvre politique dirigée contre la France ;

Qu'il y a dans cette erreur et cette double inculpation une injure faite au Saint-Siège et une occasion de scandale pour les fidèles ;

Qu'un certain nombre de catholiques, trompés par cette déformation quotidienne des faits et du droit, ne comprennent pas la grave obligation qui leur incombe d'obéir au Souverain Pontife en cette circonstance ;

Qu'il est de Notre devoir de préciser, à cet égard, le sens et la portée de la condamnation pontificale ;

Vu 1° les propositions suivantes réprouvées par Pie X dans l'Encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907 contre le modernisme : « *Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces...* » (1), propositions qui expriment nettement la situation actuelle de l'*Action Française* et que Pie X a condamnées comme entachées de modernisme politique ;

Vu 2° le décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office en date du 29 janvier 1914 et du 29 décembre 1926 ;

Vu 3° l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 ;

Vu 4° le canon 1 402, qui règle les pouvoirs des Ordinaires par rapport à l'Index ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

Après en avoir conféré avec NN. SS. les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Paris, et Nos vénérables Frères les chanoines et Chapitre de Notre église métropolitaine,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. — Le décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office condamnant et mettant à l'Index quelques livres de Charles Maurras et le journal *l'Action Française* est et demeure officiellement publié dans Notre diocèse.

ART. 2. — Nous promulguons de nouveau officiellement l'interdiction prononcée par S. S. Pie XI dans son allocution consistoriale de soutenir (*sustentare*), de propager (*fovere*), de lire (*legere*) le journal *l'Action Française* tel qu'il est aujourd'hui dirigé et rédigé.

ART. 3. — Le décret et la défense portée dans l'allocution consistoriale obligent en conscience sous peine de faute grave, *sub gravi*, le clergé et les fidèles.

ART. 4. — Nul prêtre de Notre diocèse, séculier ou régulier, de quelque dignité ou autorité qu'il soit, n'a le pouvoir, soit en confession, soit en dehors de la confession, de lever la prohibition portée par le décret du Saint-Office et l'allocution consistoriale précités.

ART. 5. — La présente Ordonnance sera lue en chaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dimanche 23 janvier.

Donné à Paris, le 18 janvier 1927, en la fête de la Chaire de Saint-Pierre, à Rome.

† LOUIS, cardinal DUBOIS, *archevêque de Paris.*
† ALFRED, *évêque d'Himéria, recteur de l'Institut catholique.*
† EMMANUEL, *évêque d'Isionda, auxiliaire de Son Eminence.*
† EUGÈNE, *évêque de Tralles, auxiliaire de Son Eminence.*

La présente Ordonnance, soumise aux évêques de la province ecclésiastique de Paris, a été approuvée et signée par eux.

† CHARLES, *évêque de Versailles.*
† LOUIS-JOSEPH, *évêque de Meaux.*
† GEORGES, *évêque de Blois.*
† RAOUL, *évêque de Chartres.*
† JULES-MARIE, *évêque d'Orléans.*
† BENJAMIN-OCTAVE, *évêque de Mosynople, coadjuteur de Versailles.*

Suit un « Avis relatif aux permissions de l'Index » :

1°. — Nous rappelons, à propos de la précédente Ordonnance, qu'un *simple prêtre* n'a pas le pouvoir de donner la permission de l'Index.

Ce pouvoir est exclusivement réservé aux *Ordi-*

(1) *Catholicus quilibet, quia etiam civis, ius atque officium habet, Ecclesiae auctoritate neglecta, eius optatis, consiliis praeceptisque posthabitis, spretis immo reprehensionibus, ea persequendi quae civitatis utilitati conducere arbitretur. Viam ad agendum civi praescribere praetextu quolibet, abusus ecclesiasticae potestatis est, toto nisu reiiciendus.* [Cf. *D. C.*, t. 17, col. 146.] (Note du document.)

naires, en faveur des fidèles soumis à leur juridiction (canon 1402) :

a) soit *en vertu de cette juridiction même*, mais seulement pour tel livre en particulier, et dans des cas urgents (§ 1) ;

b) soit *par indult spécial de Rome*, pour l'ensemble des ouvrages inscrits au catalogue de l'Index.

Les Ordinaires ne doivent user de ce pouvoir qu'avec discernement et pour une cause juste et raisonnable (§ 2).

2°. — Les prêtres qui auraient donné indûment des permissions de l'Index devront avertir les intéressés que ces permissions sont, de droit, nulles et sans valeur.

3°. — Il n'est pas non plus inutile de rappeler, dans les circonstances présentes, que les livres mis à l'Index ne sont pas les seuls ouvrages dont l'Eglise interdit la lecture.

En dehors de ceux-là, un grand nombre d'autres sont, de droit, *ipso iure*, prohibés, parce que mauvais ou dangereux, à un titre ou à un autre. Le Code énumère douze catégories de ces ouvrages, prohibés sans qu'une condamnation spéciale ait pour cela à intervenir (canon 1399) (1).

S. Em. le card. MAURIN, archev. de Lyon.

Avant de reproduire les passages de l'allocution consistoriale concernant la France et l'Italie, la *Semaine religieuse de Lyon* (31. 12. 26) publie une « Note de S. Em. le cardinal-archevêque de Lyon relative à l'allocution consistoriale de Sa Sainteté Pie XI du 20 décembre 1926 » (2) :

Pour remplir un devoir de Notre charge, Nous Nous empressons de porter officiellement à la connaissance des fidèles de Notre diocèse les graves paroles prononcées par le Saint-Père au Consistoire du 20 décembre dernier.

En ce qui concerne la France, Sa Sainteté a rappelé et confirmé les avertissements précédemment donnés. Elle déplore les divisions qui existent entre les catholiques pour des raisons politiques, et Elle les adjure de s'unir tous étroitement sur le terrain religieux pour la défense des droits divins de l'Eglise, du mariage chrétien, de la famille, de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, en un mot, de toutes les libertés sacrées qui sont le fondement de la Cité.

Nos chers diocésains n'ont sans doute pas oublié que c'est sur ce terrain même qu'en 1918 Nous avons fondé Notre Ligue des droits des catholiques. Les nombreux associés qui ont bien voulu répondre à Notre appel peuvent ainsi se rendre compte, une fois de plus, qu'ils sont en pleine conformité avec les directions du Saint-Siège.

C'est une grave erreur de donner la prépondérance aux questions politiques. Un vrai chrétien fait passer avant tout les intérêts de l'âme et de la religion selon cette parole de Notre-Seigneur : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu. »

Dans l'ordre purement politique, si l'Eglise laisse à chacun une juste liberté, Elle fait cependant aux fidèles un devoir de puiser, même pour l'étude de ces questions, aux sources les plus pures. La saine philosophie et la Sainte Ecriture sont d'accord pour nous enseigner que Dieu est le fondement nécessaire et le couronnement de l'édifice social : *Nisi Dominus aedificaverit domum...* On doit, en outre, dans la poursuite des buts politiques, ne jamais se départir de l'esprit évangélique, qui est un esprit de charité.

Il faut que les fidèles se gardent avec soin de tomber dans le naturalisme, qu'ils se mettent à l'abri de toute erreur et, ajoute le Saint-Père, qu'ils évitent de prendre pour maîtres des hommes qui ont écrit des livres contraires à la foi et à la morale.

En adressant à Sa Sainteté Nos vœux de Noël et ceux du diocèse, Nous avons cru pouvoir L'assurer que ses enseignements seraient reçus par tous dans un parfait esprit de filiale soumission. La connaissance que Nous avons des sentiments de foi et de la docilité de Nos diocésains Nous permet d'espérer que cette assurance, quelle que soit la douleur éprouvée par quelques-uns, ne sera pas démentie.

De la *Semaine religieuse de Lyon* (14. 1. 27) :

Nous avons le devoir de publier des documents émanant de l'autorité même du Souverain Pontife, auxquels, Nous en avons la douce confiance, tous les catholiques de Notre diocèse s'empresseront de se soumettre d'esprit et de cœur. [*Suivent la lettre du Pape au cardinal Andrieu et le décret du Saint-Office.*] (1)

S. Em. le card. CHAROST, archev. de Rennes.

La *Semaine religieuse de Rennes* (2), le 25. 12. 26, a publié un résumé et, le 1. 1. 27, le texte intégral de la partie de l'allocution consistoriale qui concerne la France. Le 15. 1. 27, elle reproduit le décret du Saint-Office, la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu et le communiqué suivant :

Dans sa première lettre au cardinal Andrieu, le Souverain Pontife avait adressé aux catholiques d' « Action Française » un grave et public avertissement. Nous Nous étions appliqué (3) à en préciser la portée, spécifiant qu'il ne suffisait pas, pour se mettre en règle avec les directives pontificales, de faire une profession, assurément très sincère, de foi orthodoxe ; et que Nos diocésains attachés au groupement d' « A. F. » devaient, en outre, « accepter dans leur jugement l'existence des motifs » qui avaient dicté la lettre du Saint-Père, c'est-à-dire « des périls qui, à son jugement, menaçaient en eux la foi, la morale et la plénitude de la vie catholique ». C'était là, en effet, le point déterminant qui porta Pie XI à nous mettre avec tant de force en

---

(1) Dans la « Partie non officielle », sous la signature de M. E. MAGNIN, paraît une « Etude canonique sur les récentes mises à l'Index : petit dialogue entre un canoniste et un publiciste ». (Note de la *D. C.*)

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 457-458, 650-651.

(1) S. Em. le cardinal Maurin, recevant à Saint-Etienne le clergé de la ville, aborda « les événements qui ont préoccupé davantage les milieux catholiques pendant ces dernières semaines. Son Eminence rappela que le débat venait d'être tranché d'une façon définitive par la décision impérative du Saint-Père, que toute discussion devait cesser désormais, et que, le Chef suprême de l'Eglise s'étant prononcé d'une façon aussi formelle, c'était un devoir pour tous de se soumettre d'esprit et de cœur et de conformer sa conduite aux volontés du Souverain Pontife. *Roma locuta, causa finita.* Que, dans une charité mutuelle, les catholiques se groupent de plus en plus dans les organisations purement religieuses, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques ». (*Semaine religieuse de Lyon*, 21. 1. 27.)

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 461, 651, 1147-1152. Voir aussi la note officielle publiée par l'*O. R.* le 15. 12. 26 : *ibid.* t. 17, col. 147-148.

(3) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 1147-1152. (Note de la *D. C.*)

garde sur ce qui risquait d'altérer ou d'amoindrir en nous ces trois grands biens de l'ordre spirituel que le Pape veut et doit, à tout prix, sauvegarder.

Nous avions mis en vive lumière ce point capital, prévoyant qu'on essaierait de tirer l'attention ailleurs et d'alléguer qu'il y avait, à l'intervention du Saint-Père, des motifs plus effectifs, et qui ne pouvaient se découvrir, étant de l'ordre politique. Cette malheureuse tactique est néanmoins intervenue, aggravée encore d'irrespectueuses vivacités de langage et de plume. Et, comme elle faisait perdre de vue les biens spirituels précités, et qu'elle les compromettait davantage, le Souverain Pontife est allé plus loin. A deux reprises, dans son allocution consistoriale du 20 décembre, puis dans le décret et la nouvelle Lettre que Nous publions ici, il prononce une condamnation et une interdiction formelles visant le journal *l'Action Française* et l'école ou quasi-école qui est à sa base. Il a donné finalement à son interdiction du journal la forme canonique de l'Index, qui oblige gravement en conscience.

Nous ne comprenons que trop l'émotion vraiment douloureuse qui étreint à cette heure un bon nombre de Nos catholiques comptant parmi Nos meilleurs, Nos plus décidés, Nos plus dévoués. Nous connaissons les cas de conscience qui se posent en beaucoup de familles et leur gravité parfois poignante. Nous partageons une affliction que Nous avions tant désiré épargner à ceux qu'elle atteint. Et cependant, de toute la sincérité de Notre affection et de Notre sollicitude paternelles, Nous tenons à leur dire : Le cas de conscience que vous Nous exposez s'est posé bien plus angoissant encore devant le Souverain Pontife. Pie XI a agi — et il l'a dit en termes émouvants — pour remplir un devoir inéluctable de sa charge, pour satisfaire à ses responsabilités, qui sont les plus redoutables qu'on puisse trouver ici-bas. Tous, lui avec nous, nous obéissons, et nous aussi, en somme, nous obéissons, comme lui, à Dieu, dont le nom trois fois saint doit éteindre en nos cœurs toute tentative de révolte et toute amertume.

N'oublions pas la parole que Jésus-Christ a dite à dessein à ses Apôtres, et plus encore à son Vicaire : « Qui vous méprise me méprise. » Ce mépris, s'il était sur nos lèvres, montrerait bien que certaines « traces dangereuses de paganisme », signalées par le Souverain Pontife, sont passées dans nos cœurs. Ne soyons pas assez téméraires pour tracer nous-mêmes au Pape les frontières qui bornent son pouvoir religieux et celles où commence notre indépendance. Qu'est-ce que cela, sinon la suppression pratique de l'autorité pontificale, et l'expression très reconnaissable de ce libéralisme que le *Syllabus* définit et condamne, et que nous condamnons justement chez autrui ? Notre-Seigneur Jésus-Christ, indépendant par sa nature divine, « s'est fait chair » pour « se faire obéissant » et pour nous apprendre le prix de l'obéissance et son rôle dans notre salut. Combien il a droit de nous la demander, lui qui a obéi jusqu'à la mort, tandis qu'il ne nous demande notre obéissance que pour sauver la vie de nos âmes ! Donnons-la-lui, d'autant que c'est elle encore, et le bon esprit filial et chrétien dont elle témoignera, qui, Nous l'espérons, ouvrira la voie à une solution susceptible de ménager aux catholiques monarchistes leur juste liberté politique, que le Pape affirme et consacre, et les conditions dont cette liberté a assurément besoin pour ne pas être une simple liberté théorique et platonique.

† ALEXIS-ARMAND, cardinal CHAROST,
archevêque de Rennes.

Mgr GERMAIN, archev. de Toulouse.

La *Semaine catholique de Toulouse* (28. 11. 26) avait reproduit la seconde partie de l'article de l'*O. R.* du 14 novembre résumant les instructions du Saint-Siège aux évêques de France (1). Le 12. 12. 26, elle publie le « Communiqué officiel de Mgr l'archevêque » suivant :

Quelques catholiques se sont émus de la note de l'*Osservatore Romano* publiée dans le numéro du 28 novembre dernier de la *Semaine catholique*. Elle leur a paru un blâme pour leur manière de concevoir la politique dans ses rapports avec la religion. Il n'est pas dans Nos habitudes de blâmer publiquement Nos catholiques, dont la bonne volonté est au-dessus de tout soupçon et dont Nous Nous plaisons à reconnaître le dévouement. Nous avons publié ce document dans l'intention d'apporter un peu plus de lumière à des questions fort délicates et dont la complexité n'échappe à personne. Quant à Notre sentiment à ce sujet, Nous l'avons exprimé très sincèrement dans Notre lettre à Notre Saint Père le Pape publiée dans la *Semaine catholique* du 14 du même mois (2).

La *Semaine catholique de Toulouse* (16. 1. 27) (3) publie une « Lettre circulaire de Monseigneur l'archevêque de Toulouse au clergé et aux fidèles de son diocèse au sujet de l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 et des doctrines de l'Action Française » :

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Sa Sainteté Pie XI, au Consistoire secret du 20 décembre 1926, a daigné faire connaître, d'une manière solennelle, sa pensée « concernant la grande controverse sur le parti ou l'école dite d' « Action » Française » ainsi que sur les institutions et le journal qui en ont tiré leur origine (4). Le Souverain Pontife a ensuite défini, avec une précision totale, l'attitude qui désormais s'impose aux consciences catholiques sur ces graves et délicates questions.

Cet enseignement officiel de la Chaire de Pierre

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 976-977 : « Aux divers évêques français... touchant l'Action Française ». — Voir aussi *D. C.*, t. 16, col. 461, 651-653, 965.

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 978-979. — A propos du Consistoire du 20 décembre, la *Semaine catholique* écrit, le 26. 12. 26 : « Nous ferons connaître la pensée du Saint-Père dès que nous aurons le texte officiel de l'allocution consistoriale », et, le 2. 1. 27, elle publie le passage de l'allocution concernant la France. (Note de la *D. C.*)

(3) Dans le même numéro, on trouve le texte du décret du Saint-Office, un résumé de la lettre adressée au cardinal Andrieu, un passage du discours de Pie XI à la jeunesse française, enfin un mot de Léon XIII à Mgr de Ligonnès : « Etant supérieur de Séminaire, racontait Mgr de Ligonnès, j'étais allé à Rome voir Léon XIII et, comme il me priait de communiquer à mes séminaristes une détermination qui n'était pas tout à fait dans mes idées, je ne répondis rien. Mais le Pape lut dans ma pensée : « Lorsque le Pape parle, me dit-il, il a réfléchi » et prié avant de parler ; lorsqu'on l'écoute on a toujours raison. » Et je m'empressai de répondre : « Cela » suffit, Très Saint Père, je ne veux qu'obéir. »

(4) Nous reproduisons intégralement ces passages de l'allocution consistoriale, la traduction reproduite, empruntée à la *Croix*, étant différente de celle de la *D. C.* : cf. *D. C.*, t. 17, col. 131. (Note de la *D. C.* — Sauf indication contraire, les notes appartiennent au document.)

— enseignement qui tire des circonstances un caractère *sacré*, — le Saint-Père demande aux évêques de France de le faire connaître et de l'expliquer. « Nous avons le ferme espoir, déclare-t-il (1), que Nos Vénérables Frères, cardinaux, archevêques et évêques de France, remplissant en cela leur charge pastorale, ne rapporteront pas seulement, chacun à leur troupeau, Notre pensée et Notre paternelle volonté, mais qu'ils en donneront aussi l'explication et l'interprétation. »

Ce devoir d'enseignement et de fidélité au Siège Apostolique, Nous l'avons déjà rempli, N. T. C. F., en faisant publier non seulement l'allocution consistoriale, mais encore les documents pontificaux précédemment parus, qui vous permettent d'en comprendre tout le sens, d'en apprécier toute la gravité. Cependant, les explications demandées par le Souverain Pontife seront utiles à tous les esprits désireux de clarté et elles paraissent nécessaires aux catholiques qui, dans le secret de leur âme, portent un drame douloureux, émouvant, méritant le respect de tous et dont Nous suivons les péripéties autant avec le cœur d'un Père qu'avec les préoccupations d'un Chef.

Au milieu des inquiétudes qui agitent et troublent certaines consciences, ces explications se proposent d'apporter la paix, en apportant, par l'exposé des doctrines condamnées, le bienfait de la lumière ; au-dessus des polémiques qui, parfois avec un « excès d'audace » (2), ont cherché non seulement à obscurcir les notions de la vérité mais encore à énerver parmi nous le sentiment de la discipline et du respect, elles diront leur devoir, pénible mais salutaire, aux âmes loyales qui veulent avant tout être fidèles à Jésus-Christ, à l'Eglise et à son Chef suprême.

Exposé des doctrines condamnées [3].

Qu'on le sache bien, il n'y a point de vérité complète, religieuse, morale, sociale, en dehors de Jésus-Christ. *Unus magister vester Christus.* Mais Rome est le « Siège vivant et permanent de la lumière, de la grâce et de l'autorité du Christ » (4), et, bien avant les immortelles définitions du Concile du Vatican sur la primauté souveraine de Pierre, de Maistre pouvait, avec raison, prononcer ces belles paroles, qui doivent, aujourd'hui plus que jamais, trouver un écho dans toute conscience catholique : « O sainte Eglise de Rome, tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue, mère immortelle de la Science et de la Sainteté. *Salve, magna Parens.* » (5)

Paganisme et naturalisme.

Au cours de son allocution consistoriale, le Saint-Père a déclaré (6) : « Ce que Nous avons dit et écrit jusqu'à ce jour — au sujet de l' « Action Française » — contient, assez nettement formulées ou faciles à déduire, les règles et les idées qui doivent diriger les jugements et les actes. »

Ils sont, en effet, nombreux les actes pontificaux qui ont dénoncé les erreurs doctrinales de l' « Action Française ». Depuis la lettre adressée au cardinal Andrieu, le 5 septembre dernier, S. S. Pie XI a daigné souligner la portée de son enseignement, à plusieurs reprises, par des discours publics, par la lettre du cardinal Gasparri au cardinal Dubois, par des réponses officielles à des critiques qui dénaturaient sa pensée, à des explications qui la diminuaient et ne paraissaient point en être l'interprétation fidèle.

Ces divers documents pontificaux ont montré dans l'enseignement que donnent certains dirigeants de l' « Action Française » un corps de doctrine incompatible avec l'enseignement de l'Eglise, un nouveau système religieux, moral, social, contraire à la foi et à la morale chrétiennes. L'erreur fondamentale est ainsi formulée dans la lettre pontificale du 5 septembre (1) : « En substance, il y a dans ces manifestations des traces d'une *renaissance du paganisme à laquelle se rattache le naturalisme que ces auteurs ont puisé* (inconsciemment, croyons-Nous), comme tant de leurs contemporains, dans l'enseignement public de cette école moderne et laïque, empoisonneuse de la jeunesse, qu'eux-mêmes combattent souvent si ardemment. »

Le naturalisme est la forme et le nom moderne du vieux paganisme. Il a la prétention dogmatique et pratique de tout réduire à la raison et à la nature. Dans ce système, qui prétend faire des facultés de l'homme la mesure des choses, la nature « devient une sorte d'enceinte fortifiée et de camp retranché où la créature s'enferme comme dans son domaine propre et tout à fait inaliénable. On se suffit, et possédant en soi son principe, sa fin, sa loi, on est son maître et on devient à peu près son Dieu » (2). Et non seulement on détruit, comme disait Pie IX dans son allocution consistoriale du 9 juin 1860, « la cohésion nécessaire qui par la volonté de Dieu unit l'ordre naturel et l'ordre surnaturel », mais on nie tout ordre surnaturel et l'on veut ignorer absolument son existence. Cette doctrine *impie et absurde* veut que la société civile s'établisse et progresse comme si l'ordre surnaturel n'existait pas (3).

Il n'est que trop facile de trouver à la direction doctrinale de l' « Action Française » des traces de ce naturalisme. Le chef incontesté de cette école ne dissimule point son incroyance, une incroyance qui tient à un système philosophique. Il considère Dieu comme inconnaissable ; vis-à-vis de la personne adorable du Christ, il eut jadis de cruels blasphèmes ; il méconnaît toujours absolument sa divinité, son Incarnation, sa Rédemption, et il rejette sinon la possibilité, du moins la réalité du commerce de l'homme avec son Dieu. Quant à l'Eglise, il nie son origine divine ; il tente de la montrer en opposition avec l'Evangile ; s'il voit en elle un principe d'ordre, une armature sociale bien équilibrée, il lui accorde une valeur d'utilité positive plutôt qu'une valeur de vérité éternelle ; s'il reconnaît la « haute somme des bienfaits millénaires de l'ordre et des progrès romains » (4), pour lui l'œuvre divine du Christ n'est plus qu'une institution de sagesse humaine.

Et la négation de ces vérités, qui sont le fondement de notre foi, entraîne en morale les plus radicales conséquences. Sans un Dieu rémunérateur, sans le Christ Rédempteur, sans l'Eglise dépositaire de vérité révélée et dispensatrice de grâce divine, que peut devenir la morale dans son triple domaine, indi-

---

(1) Cf. *D. C.*, *loc. cit.*, col. 134. (Note de la *D. C.*)
(2) *Ibid.*
(3) Les sous-titres sont de la *D. C.*
(4) Mgr Pie, discours du 11 oct. 1860.
(5) De Maistre, *Du Pape*, Conclusion.
(6) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 133. (Note de la *D. C.*)

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 451-452. (Note de la *D. C.*)
(2) Mgr Pie, *Inst. synod.*, 17 juill. 1871.
(3) Encyc. *Quanta Cura* [*Lettres apost. de Pie IX*, éd. *Q. A.*, pp. 2-35].
(4) *Action Française*, 24 déc. 1926 [cf. *D. C.*, t. 17, col. 177].

viduel, politique, social ? Elle fera de la raison son unique règle, des lois naturelles les lois de la politique, des lois physiques les lois du progrès social. La Cité dont on dressera le plan ne sera point celle dont Jésus-Christ est le Souverain ; on s'acheminera logiquement non vers un *ordre social chrétien*, mais vers la civilisation ou la décadence païenne. « Quand les nations rejettent le joug légitime et glorieux de Celui à qui le Père céleste a donné toutes les nations en apanage, elles deviennent la proie de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, de tous les caprices de leurs maîtres d'un jour, et, passant sans cesse de la rébellion à la servitude, de la licence à la tyrannie, elles ne tardent pas à perdre avec l'honneur chrétien et la liberté chrétienne tout honneur et toute liberté. » (1)

Ces idées naturalistes ne sont point présentées par la direction doctrinale de l' « Action Française » d'une manière systématique, et ce fait — ainsi d'ailleurs que le prestige du talent et l'éclat de vérités partielles — peut expliquer que certains catholiques partisans de cette école n'en aient point d'abord aperçu le danger. Il appartenait à Celui qui est le Docteur de l'Eglise universelle de signaler ces erreurs, à Celui qui doit confirmer ses frères dans la foi de nous mettre en garde contre les doctrines qui, en étant la négation du surnaturel, sont la négation du christianisme. « Le christianisme dans son essence est tout surnaturel, ou plutôt c'est le surnaturel même en substance et en acte. Dieu surnaturellement révélé et connu, Dieu surnaturellement aimé et servi, c'est tout le dogme et toute la morale du christianisme. » (2)

Obligations pratiques.

Nécessité de sauvegarder la foi et la morale.

Les dangers que présentent ces doctrines pour la foi et la morale étaient, depuis longtemps, un sujet de préoccupation et d'inquiétude pour le Siège Apostolique. Pie X et Benoît XV s'en étaient émus, et, en 1914, la Sacrée Congrégation de l'Index avait condamné, avec la revue de l'*Action Française*, plusieurs ouvrages importants de son directeur. Le décret n'avait pas été publié à cette époque pour de hautes raisons d'opportunité ; il a été publié par ordre de S. S. Pie XI après son allocution consistoriale « comme pour attester, dit-il, le persévérant jugement de l'Eglise sur la grave question du moment » (3).

Sentinelle vigilante établie par Dieu pour le salut de son peuple et obligée de rendre compte des âmes, le Souverain Pontife a dénoncé le péril. Le danger est « d'autant plus grand, écrit-il le 5 septembre 1926, *qu'il touche plus ou moins directement, et sans qu'il le paraisse toujours, à la foi et à la morale catholique*. Il pourrait insensiblement faire dévier le véritable esprit catholique, la piété et la ferveur de la jeunesse et, dans les écrits comme dans les paroles, offenser la délicatesse de sa pureté, en un mot abaisser la perfection de la pratique chrétienne et plus encore de l'apostolat de la véritable Action catholique, à laquelle tous les fidèles, les jeunes gens surtout, sont appelés à collaborer activement pour l'extension et l'affermissement du règne de Jésus-Christ dans les individus, dans la famille, dans la société ». (4)

(1) Mgr Pie, 3e *Inst. synod.*, 1861-1863.
(2) Id., *Instr. synod.*, 17 juill. 1871.
(3) Lettre au cardinal Andrieu, 5 janv. 1927 [cf. *D. C.*, t. 17, col. 140].
(4) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 451. (Note de la *D. C.*)

Après avoir signalé le danger, le Souverain Pontife indique comment les catholiques doivent l'éviter (1) : « S'il en est, dit-il, dont l'esprit ait besoin d'une lumière encore plus éclatante, Nous ajoutons qu'il n'est pas du tout permis aux catholiques d'adhérer au programme et comme à l'école de ceux qui placent les intérêts du parti avant la religion et font servir celle-ci à celui-là ; il n'est pas permis de s'exposer et d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences et à des directions périlleuses pour l'intégrité de la foi et de la morale, comme pour l'éducation catholique de la jeunesse. A ce sujet — pour n'omettre aucune des questions et demandes qui furent posées, — il n'est pas permis non plus aux catholiques de soutenir, de favoriser, de lire les journaux publiés par des hommes dont les écrits, s'opposant à notre doctrine sur la foi et la morale, ne peuvent pas ne pas être réprouvés. »

Pour résumer en quelques points les directions pontificales, nous devons dire qu'il n'est pas permis aux catholiques [*suivent les cinq points rédigés par la Commission permanente*].

Polémiques irrespectueuses et mesure disciplinaire.

Enfin, à ces directions obligatoires, formulées explicitement dans l'allocution consistoriale, s'est ajouté, par ordre du Souverain Pontife, le décret de la Suprême Congrégation du Saint-Office confirmant et complétant les décisions prises par la Congrégation de l'Index en 1914. « En raison des articles écrits et publiés ces jours derniers [...] à l'Index des livres prohibés [cf. *D. C.*, t. 17, col. 137-138.] »

Telles sont, N. T. C. F., la pensée et la volonté du Souverain Pontife. Aux diverses interventions de l'Autorité suprême, des dirigeants et des catholiques d' « Action Française » ont répondu d'abord par des promesses de soumission qui pouvaient paraître rassurantes. Mais à ces louables promesses ont bientôt succédé des polémiques qui ne paraissaient pas uniquement inspirées par le souci de la vérité et le pur amour de la Sainte Eglise. On a même critiqué les intentions du Saint-Père, qui — sans méconnaître « les bienfaits dont l'Eglise ou la Cité peuvent être redevables à certaines personnes, ou à un parti, ou à une école » (2) — a dû prendre la parole, uniquement poussé par la conscience du devoir, par le souci « de défendre l'honneur du Roi divin, le salut des âmes et la prospérité future de la France catholique » (3).

Après l'allocution consistoriale, les polémiques sont devenues plus violentes et plus irrespectueuses. Le Saint-Père n'a pas craint d'en faire lui-même la pénible remarque. « Il s'est révélé, écrit-il le 5 janvier 1927, une absolue absence de toute juste idée [...] en pleine bonne foi. [Cf. *D. C.*, t. 17, col. 140.] »

Des dirigeants, catholiques ou incrédules, de l' « Action Française » ont même osé répondre au Saint-Père par un cri de révolte en abusant d'une parole de nos Saints Livres (4). Une telle attitude, N. T. C. F. — que nous ne voulons pas croire définitive, — est un outrage à la souveraineté pontificale. Vous protesterez contre ce *Non possumus* de toute votre énergie de catholiques, comme nous protestons hautement, de toute Notre âme d'évêque,

(1) Allocution consistoriale : cf. *D. C.*, t. 17, col. 133. (Note de la *D. C.*)
(2) *Ibid.*, col. 134. (Note de la *D. C.*)
(3) *Ibid.* (Note de la *D. C.*)
(4) *Ibid.*, col. 172-177. (Note de la *D. C.*)

vous invitant à répéter avec Nous les fières paroles prononcées en faveur du Pontife romain par Bossuet devant une assemblée gallicane : « Tout est soumis à ses clefs, tout, mes Frères, rois et peuples, pasteurs et troupeaux ; nous le publions avec joie, car nous aimons l'unité et nous tenons à gloire notre obéissance. »

Pour être justifiée, l'Église n'a besoin que d'attendre.

« Nous aimons l'unité et nous tenons à gloire notre obéissance », ces belles paroles traduisent bien vos sentiments, N. T. C. F., à l'égard de l'Eglise et du Chef que Dieu lui a donné. Dans Notre diocèse on aime le Pape d'un grand amour, la soumission à son enseignement et à ses ordres est une glorieuse tradition de l'Eglise de Toulouse, tradition qui lui permet de briller, au Midi de la France, selon les expressions de Lacordaire, « comme la lampe allumée des saintes doctrines du vrai, du bien et du beau » (1).

Ceux qui furent un instant inquiets et troublés, mais protestèrent toujours, auprès de Nous, de leur intention de suivre les directions pontificales, connaissent aujourd'hui clairement leur devoir ; Nous le leur avons montré en toute vérité, mais aussi en toute charité, demandant à Dieu que l'œuvre d'obéissance se réalise dans une atmosphère de concorde. Parmi eux, Nous le faisions remarquer dans une récente lettre au Saint-Père, se trouvent de loyaux et valeureux champions de la cause catholique ; pour leur générosité, pour les services rendus, Dieu leur accordera la grâce de la soumission filiale à la parole du Pape, parole qui apporte toujours une lumière et un bienfait à ceux qui la reçoivent avec humilité d'esprit et droiture de cœur.

Au lendemain de la condamnation du journal *l'Avenir*, le malheureux Lamennais, homme d'un grand talent et d'un orgueil indomptable, prononça son cri de révolte. Alors Lacordaire se sépara de cet ami très cher, avec lequel il avait conduit pour la liberté de l'Eglise de glorieux combats, et il alla se jeter aux pieds du Souverain Pontife dans une soumission totale. Aux humbles Dieu donne toujours des grâces de choix, qui illuminent leur intelligence après avoir touché leur cœur. Se relevant, grandi par l'épreuve, recommandé au respect de tous par son acte d'obéissance courageuse, Lacordaire écrivait alors de Rome : « L'Eglise n'a jamais besoin pour être justifiée que d'attendre. »

Toute notre histoire prouve la vérité de ces paroles, toute notre histoire établit que l'homme qui ose toucher à la *robe sans couture du Christ* devient un artisan de ruines intellectuelles et morales et l'agent de son propre malheur. En attendant que le jour de l'éternité luise sur notre front et que l'étoile du matin se lève dans notre cœur, nous n'avons rien de mieux à faire que de tenir notre regard attaché sur l'Eglise « comme sur une lampe qui brille dans un lieu ténébreux » (2). Au milieu des difficultés que les passions soulèvent autour de nous, pour obscurcir la vérité et le devoir, sachons reconnaître et proclamer, avec saint François de Sales, que « le Pape et l'Eglise, c'est tout un », que c'est de Rome que viennent toujours, aujourd'hui comme hier, les paroles de vie et de salut : « Au milieu de tous les bouleversements imaginables, s'écriait de Maistre en 1819, Dieu a constamment veillé sur toi, ô Ville éternelle. Tout ce qui pouvait t'anéantir s'est réuni contre toi, et tu es debout ; et comme tu fus jadis le centre de l'erreur, tu es, depuis dix-huit siècles, le centre de la Vérité. » (1)

Donné à Toulouse, le 11 janvier 1927.

† JEAN-AUGUSTIN,
archevêque de Toulouse.

(1) *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin.*
(2) *II Petr.* 1, 19.

Mgr RICARD, archev. d'Auch.

De la *Semaine religieuse d'Auch* (1. 1. 27), sous le titre « Au dernier Consistoire » (2) :

Au dernier Consistoire, où Notre Saint Père le Pape a créé deux cardinaux et préconisé un certain nombre d'évêques, Sa Sainteté a prononcé une importante allocution, dans laquelle la France, après le Mexique et l'Italie, a eu une grande part.

Nous publions celle-ci, en la faisant suivre des réflexions qu'elle doit suggérer à ceux que vise cette allocution, les suppliant de l'accueillir en fils respectueux et soumis pour un Père qui, s'il juge nécessaire de leur parler avec sévérité, ne les aime pas moins et leur laisse toute liberté pour poursuivre leur idéal politique. [*Suit la partie de l'allocution concernant la France.*]

Voilà de graves et même sévères paroles, ne renouvelant d'ailleurs que ce qui avait été dit déjà. C'est l'aboutissement, trop prévu, hélas ! des discussions passionnées récentes, provoquées, il faut le dire, par des adversaires acharnés, mais auxquels les amis de l' « A. F. » auraient dû s'abstenir de répondre. C'est ce que le Saint-Père marque par ces deux mots : *Manque de respect, excès d'audace.*

Mais cela dit, et Nous tournant du côté de Nos jeunes de l' « A. F. », Nous les supplions de lire attentivement et sans parti pris l'allocution pontificale. Ils y goûteront peut-être autant de joies que d'amertumes.

Voyez, leur dirons-nous :

Le Pape manifeste sa joie pour les consolations que lui ont données des jeunes qui, de tous côtés et en des accents de la plus filiale sincérité, lui ont offert l'hommage de leur religieuse docilité. Est-ce que vous n'êtes pas animés de semblables sentiments ?

Il blâme ceux pour qui la politique passe avant tout. Cela, en effet, pris dans un sens absolu, est condamnable. Mais est-ce vrai de vous que la politique passe avant tout ? Est-ce que vous n'êtes pas, est-ce que vous n'entendez pas rester des catholiques avant tout, ne voulant faire de la bonne politique que pour favoriser l'essor religieux ?

Il vous renouvelle l'assurance que vous avez toute liberté de préférer tel ou tel idéal, tel programme politique, et d'en poursuivre la réalisation par tous les moyens qui ne contredisent pas les lois divines. Votre journal, par conséquent, tant qu'il se tient exclusivement dans cet ordre politique, peut continuer son œuvre nationale.

Reste la question délicate de vos chefs. On ne vous interdit pas une certaine admiration que vous pouvez avoir pour eux, ni la reconnaissance que certains leur doivent. Le Saint-Père lui-même ne leur refuse pas toute justice — et c'est un précieux témoignage qui devrait les toucher — si c'est d'eux, comme il semble, qu'il parle quand il déclare ne pas ignorer *« les services qu'ont rendus à l'Eglise, et plus encore à la Cité, soit tel ou tel particulier, soit tel groupe ou telle école »*.

(1) *Du Pape*, Conclusion.
(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 653 654.

Mais il vous est défendu de prendre et de suivre comme des maîtres, en matière philosophique, morale et sociale, des hommes qui, par leurs théories et par leurs écrits, ont erré gravement, ils en conviennent eux-mêmes, sur ces matières et pourraient vous entraîner dans leur sillon. Mais quels sont ceux parmi vous qui se sont sur ce point constitués leurs disciples ? Est-ce que vous n'ignoriez même pas, pour la plupart, leurs théories ?

Donc, dans la plus filiale adhésion aux avertissements qu'un Père vous donne, restez plus que jamais dans nos cercles, venez-y plus nombreux, travaillez-y avec ardeur ; le Saint-Père vous les énumère, les matières surabondent : « *Défense des droits divins de l'Eglise, du mariage chrétien, de la famille, des écoles, bref de toutes les libertés sacrées qui sont les fondements de la Cité.* »

Ce n'est pas vous qui prononcerez le malheureux *Non possumus*, qui ne doit jamais être opposé à la parole solennelle d'un Pape.

Dans ces cercles, quels qu'ils soient, vous trouverez des émules, qui respecteront vos préférences comme vous respecterez les leurs, travaillant de concert à ce qui ne saurait vous diviser et où l'entente entre catholiques doit se faire unanime : la cause sacrée de Dieu et des âmes.

Enfin, ne craignez pas que jamais dans ces cercles, à l'heure voulue, on vous frappe d'interdit à cause de vos opinions politiques. Ce n'est pas Nous qui chercherons des ennemis à droite quand, à cette heure surtout, l'adversaire ne veut plus avoir d'ennemis à gauche, même à la gauche la plus extrême. Dans la situation actuelle, pleine d'alarmes, ce serait un crime. Toute la Cité de Dieu, avec ses divers drapeaux, contre la Cité du démon, voilà le gage nécessaire de la victoire.

Mgr Chesnelong, archev. de Sens.

La *Semaine religieuse de Sens* (1), dans ses numéros des 26 novembre, 3, 10 et 24 décembre, a publié les deux articles de l'*O. R.* du 10 et du 14 novembre et la note du 6-7 décembre indiquant que ces articles « ont été autorisés et inspirés par les Autorités compétentes ». Le 31 décembre, elle publie la partie de l'allocution consistoriale qui concerne la France (2), en la faisant précéder des lignes suivantes :

Déférant aux volontés du Souverain Pontife, Monseigneur l'archevêque adressera à ses diocésains une lettre à ce sujet.

De la *Semaine religieuse de Sens*, « Chronique diocésaine » (7. 1. 27), à propos des « vœux du clergé à Monseigneur l'archevêque » :

Monseigneur l'archevêque rappelle, en terminant, la gravité de l'allocution du Souverain Pontife au dernier Consistoire et proteste, avec une douloureuse émotion, que partagent ses prêtres, contre le *Non possumus* des dirigeants de l' « Action Française ». Assuré de l'entière et filiale obéissance de ses prêtres aux enseignements et aux ordres du Saint-Père, il leur demande d'encourager les fidèles, par leur parole comme par leur exemple, à une pleine soumission et, s'il le faut, à des sacrifices que Dieu ne manquera pas de bénir.

Le 6 janvier, Mgr Chesnelong a adressé à son clergé et à ses fidèles une lettre pastorale, de vingt-deux pages, portant communication et commentaire de l'allocution pontificale. La lettre montre les périls de la philosophie de M. Maurras, philosophie qui imprègne toute sa pensée; elle étudie la formule « Politique d'abord » et relève comment, même entendue au sens des dirigeants de l' « Action Française », elle est dangereuse aux intérêts de l'Eglise comme à ceux des âmes.

La *Semaine religieuse de Sens* (15. 1. 27) reproduit le décret du Saint-Office et la « Communication » suivante :

Nos très chers Frères,

Le présent numéro de la *Semaine religieuse* contient, hors texte, Notre lettre pastorale portant communication et commentaire de l'allocution du Souverain Pontife au Consistoire du 20 décembre 1926 et relative à l' « Action Française ».

Cette lettre était sous presse et le tirage en train quand Nous est parvenu un décret du Saint-Office, que Nous publions en tête de ce même numéro. [*Suit une analyse du décret.*]

Voilà, N. T. C. F., des indications très nettes sur l'origine et la portée du décret du Saint-Office. Aucun sophisme ne saurait diminuer la créance que vous devez accorder à un exposé des faits garanti par une autorité si haute, ni obscurcir la notion du devoir qui résulte pour tous les catholiques des condamnations prononcées.

Comme pour tous les livres mis à l'Index, la lecture du journal *l'Action Française*, tout aussi bien que celle des ouvrages précédemment désignés, constitue, de soi, un péché grave, en dehors des cas de dispense prévus par le droit canonique, ou sauf des permissions particulières que la Congrégation du Saint-Office se réserve d'accorder.

Nous connaissons assez, N. T. C. F., l'esprit de foi, le sens chrétien, l'attachement de Nos diocésains à la sainte Eglise et au Pape, pour être assuré que tous ceux qui, avec les intentions les plus droites et les plus généreuses, avaient adhéré à l' « Action Française » se conformeront pleinement et sans arrière-pensée aux volontés du Souverain Pontife.

Dans ses décisions ils sauront voir ce que le Saint-Père y a mis, c'est-à-dire, comme il a soin de l'expliquer, un nouveau témoignage de sa sollicitude paternelle et de son tendre amour pour ses fils de France et pour la France elle-même.

Ce faisant ils consoleront le cœur du Saint-Père de la peine que d'autres lui causent ; ils donneront à la famille diocésaine une grande édification et à leur archevêque une nouvelle fierté, dont, dès maintenant, il est heureux de les remercier et de les bénir.

La présente communication sera lue à toutes les messes, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche 16 janvier, avant qu'il soit donné lecture de Notre lettre pastorale sur les bienheureux martyrs Sénonais.

Sens, le 12 janvier 1926.

† Jean-Victor-Emile,
archevêque de Sens.

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 461, 654-655, 968, 980-981.
(2) La traduction est substantiellement celle de la *Croix*, revisée sur le texte latin de l'*Osservatore Romano*. (Note de la *Semaine religieuse*.)

Mgr Nègre, archev. de Tours.

De la *Semaine religieuse de Tours*, « Partie officielle » (14. 1. 27) (1), sous le titre « Trois documents pontificaux » :

Lundi dernier, les *Acta Apostolicae Sedis* Nous apportaient trois documents pontificaux d'une très haute importance :

1° Le discours consistorial du Saint-Père, dont Nous désirions avoir le texte original avant d'en publier la partie qui concerne la France ;

2° Le décret du Saint-Office portant condamnation de quelques livres de M. Charles Maurras et du quotidien *l'Action Française* ;

3° Une lettre de S. S. Pie XI à S. Em. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux.

Nous publions aujourd'hui ces trois documents dans la *Semaine religieuse*. Et Nous rappelons à Nos fidèles diocésains ce que Nous leur disions le 1er octobre 1926, au début de cette grave affaire, qu'ils doivent aux décisions du Souverain Pontife une soumission complète, aussi filiale que réelle. [*Suivent les trois documents.*]

Mgr Chollet, archev. de Cambrai.

De la *Semaine religieuse de Cambrai*, « Partie officielle » (27. 11. 26) (2), ce « Communiqué » :

Des tracts politiques ont été récemment distribués à la porte des églises d'une des villes du diocèse. L'un des porteurs a même assuré agir avec Notre assentiment.

Dans une autre localité, des affiches, également politiques, mais d'un autre parti, ont été antérieurement apposées sur les murs du vestibule de l'église.

L'Eglise et nos églises ne sont au service d'aucune politique. Nous déclarons donc n'avoir autorisé dans le passé et n'autoriser dans le présent aucune propagande de cette sorte.

Nous l'interdisons formellement sous le portail et dans l'intérieur des églises et chapelles.

† Jean,
archevêque de Cambrai.

La *Semaine religieuse de Cambrai* du 1er janvier nous communique, dans sa « Partie officielle », une lettre pastorale du 24. 12. 26 adressée par Mgr Chollet au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion du renouvellement de l'année.

Les martyrs mexicains « sont tombés pour leur fidélité envers le Pontife romain, dont ils préféraient les consignes à leur propre existence, et ils sont un exemple de la discipline que tout chrétien doit observer envers les enseignements ou les ordres du Saint-Siège. Prions-les de nous protéger et de nous guider parmi les difficultés de l'heure présente ».

En terminant, l'archevêque de Cambrai parle de l'organisation catholique :

Au cours de cette année, les Comités catholiques ont fourni la plus magnifique preuve de leur vitalité et de leur force dans notre inoubliable meeting du 25 avril. Nombre, dignité, discipline, rien n'a manqué pour apporter à cette manifestation une impressionnante grandeur. La puissance catholique s'y est affirmée. Que lui manque-t-il pour jouer dans la Cité le rôle salutaire qui lui revient ? De posséder peut-être cet esprit commun, puisé aux sources authentiques de l'Evangile, et qui trace avec netteté le devoir en toutes circonstances et qui le fait remplir. [...]

Sous Notre direction, qui arrive facilement à tous

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 655, 968, 981-983. — La *Semaine religieuse* a publié, le 24 décembre, la lettre du cardinal Gasparri au général de Castelnau ; le 7 janvier, un résumé du discours de Pie XI aux jeunes Français.

(2) Cf. *D. C.*, col. 461, 655, 680, 983-985. — La *Semaine religieuse de Cambrai* reproduisait, dès le 20 novembre, les paroles prononcées par Pie X devant les membres de l'Union apostolique le 18. 11. 12, « Quand on aime le Pape », paroles que Mgr Baudrillart avait rappelées, le 3. 11. 26, dans son discours à la messe du Saint-Esprit de l'Institut catholique de Paris (cf. *D. C.*, t. 16, col. 962).

Dans sa « Chronique diocésaine » (11. 12. 26), on lisait: « En face des monitions pontificales, écrit l'*Œuvre sociale*, organe de l'A. C. J. F. pour la région du Midi, il y a des fautes à ne pas commettre ; il y a des actes de vertu chrétienne à pratiquer :

» *Fautes à ne point commettre :* rejeter sur des subalternes les responsabilités que l'autorité suprême revendique hautement pour elle ; supposer des arrière-pensées politiques à des interventions du magistère doctrinal ; encore moins, colporter ou même croire des histoires ridicules ou infâmes, pareilles à celles que les légistes français au XIVe siècle jetèrent à la face de Boniface VIII quand le Pape condamnait leurs théories ; gaspiller son temps et son talent, comme le fit au sujet du jansénisme le grand Arnauld, à démontrer à l'Eglise qu'elle s'est à tort inquiétée d'un « phantôme »...

» *Vertus à pratiquer :* elles se résument en l'*esprit filial* vis-à-vis de l'Eglise. Dans la demi-ténèbre de ce monde, nous demeurons toujours enfants, enfants de cette Mère infaillible dans sa pensée et dans sa direction morale, qui est l'Epouse immortelle du Christ, *notre Mère la Sainte Eglise hiérarchique*, comme l'appelle saint Ignace de Loyola. Quand elle nous reprend, au lieu de nous rebiffer comme l'enfant méfiant, indocile..., au fond peu aimant, cherchons à voir en nous le défaut qu'elle y aperçoit, qu'elle déplore, qu'elle veut corriger. Collaborons à son œuvre d'éducation, au lieu de chercher à la contrecarrer, à épiloguer, à argumenter pour la prendre elle-même en faute. »

Le 25 décembre, dans sa « Partie officielle », elle reproduit la lettre du cardinal Gasparri au général de Castelnau, avec le communiqué adressé aux journaux par la F. N. C. (cf. *D. C.*, t. 17, col. 142, note 4). La *Semaine* renvoie aux dernières lignes de son article du 27. 11. 26, « Le nouveau nonce à l'Elysée », publié dans ses « Renseignements et documents » ; nous les reproduisons ci-après : « En cette occasion ce ne sont point des compliments de banale courtoisie, mais des paroles particulièrement sympathiques qui ont été échangées entre le nouveau nonce et M. Doumergue. Il n'est pas nécessaire de reproduire ici ces allocutions, dont le texte complet a été reproduit par les journaux d'information sérieuse [*D. C.*, t. 16, col. 963-965] ; mais comment ne pas signaler avec satisfaction cette preuve manifeste de bienveillance réciproque, d'autant plus remarquable que dans les discours diplomatiques chaque mot est pesé avec soin ? De cette audience officielle se dégage une leçon que connaissent bien ceux qui ont appris de Léon XIII (*Au milieu des sollicitudes*, 16 février 1892) la distinction élémentaire entre le régime et la législation et restent, en bons catholiques, fidèles à la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur le respect dû aux pouvoirs légitimement établis. »

A la même date, aux « Renseignements et documents », elle publie la note de l'*O. R.* du 14 [15] décembre (cf. *D. C.*, t. 17, col. 147-148) et ajoute : « Ces directions bien nettes, le Souverain Pontife vient de les redire, d'une façon solennelle et avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, dans l'importante allocution du 20 décembre. »

les points de cet organisme, l'unité la plus parfaite règne. D'accord avec la F. N. C., qui reçoit de toute la France ses deux millions d'adhérents, nous avons assigné à notre Union diocésaine les objectifs d'action qui nous paraissent réclamés par la situation actuelle. Nous vous demandons, Nos bien chers Frères, de les poursuivre en catholiques purs et décidés, en dehors et au-dessus de tout esprit de parti, sans visées politiques, avec l'unique souci de promouvoir dans notre pays le règne du Christ. *Instaurare regnum Dei.* C'est le même travail qu'accomplit notre Jeunesse catholique. Elle a maintenu ses effectifs ; elle a poursuivi son organisation. [...]

Les directives sociales publiées l'an dernier (1) font leur chemin. Nos catholiques se dégagent des idées de lutte des classes, qu'ils avaient inconsciemment empruntées au socialisme, et l'on cherche de plus en plus dans l'organisation des syndicats ouvriers ou patronaux à assurer non plus seulement l'avantage des uns même au détriment des autres, mais le bien de la profession. C'est un grand pas fait vers la justice et vers la paix (2).

Mgr Castellan, archev. de Chambéry.

De la *Quinzaine religieuse de la Savoie* (14. 1. 27) (3), sous le titre « Le Pape et l'Action Française : Extrait et résumé des *Acta Pii PP. XI* » :

Notre Saint Père le Pape, dans son allocution consistoriale du 20 décembre dernier, après avoir nommé l' « Action Française », a déclaré qu'il n'est pas permis de faire partie d'une école qui présente un danger pour la foi et les mœurs, ainsi que pour la formation catholique de la jeunesse ; il n'est pas permis non plus à des catholiques de soutenir, de favoriser et de lire les journaux édités par des hommes dont les écrits, s'écartant de notre doctrine sur la foi et les mœurs, présentent un danger de ruine spirituelle, surtout pour les jeunes.

Le 29 décembre de l'année écoulée, Notre Saint Père Pie XI a fait publier par la S. Congrégation du Saint-Office un décret dans lequel Pie X, le 29 janvier 1914, et Benoît XV, le 14 avril 1915, condamnaient divers livres de Charles Maurras et le journal *l'Action Française ;* et lui-même, par un acte nouveau, à cause des articles récents de Charles Maurras et de Léon Daudet, évidemment dirigés contre le Saint-Siège et le Souverain Pontife, confirme ladite condamnation et l'étend tout spécialement au journal *l'Action Française*, tel qu'il se publie, voulant que lesdits ouvrages et le journal soient réprouvés et inscrits au catalogue de l'Index.

Les catholiques d' « Action Française », qui ont toujours été des meilleurs parmi Nos fidèles, se souviendront que, si l'infaillibilité pontificale n'est pas engagée dans cet acte, celui-ci n'en ressort pas moins de la souveraine autorité du Pape, chef de l'Eglise, qui a le droit de définir l'étendue de cette autorité et de prononcer sur les questions mixtes. Elle commande une obéissance filiale.

Il est à remarquer que le Souverain Pontife, en condamnant pour les catholiques un organe violent et des chefs dont les doctrines présentent de graves défaillances religieuses, ne prétend pas que les catholiques de France abandonnent la défense des droits de l'Eglise, du mariage chrétien, de la famille, de l'éducation et de toutes les libertés qui sont le fondement de la société.

Mais, dans l'allocution pontificale du 20 décembre, le Pape demande que, laissant les querelles de partis, tous unis dans une même œuvre sociale chrétienne, ils s'appliquent à faire valoir ces droits par de plus fréquentes et plus sérieuses manifestations populaires, par la propagation de la saine doctrine religieuse et morale, par un apostolat de charité qui fasse mieux connaître et plus ardemment désirer cette liberté religieuse que reconquerront les citoyens plus conscients de leurs droits.

(1) Le 20. 8. 25 : cf. *D. C.*, t. 14, col. 643-649. (Les notes sont de la *D. C.*)

(2) La veille de Noël, Mgr Massart, prenant la parole au nom du clergé, remercia Mgr Chollet d'avoir rappelé au Saint-Père, lors de son voyage à Rome, « que le clergé du diocèse de Cambrai n'a pas cessé un instant d'être *Romain* » (*Semaine religieuse*, 8. 1. 27). Le 15. 1. 27, la *Semaine* publie, dans sa « Partie officielle », la partie de l'allocution consistoriale qui parle de l' « Action Française », le décret du Saint-Office et la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu.

Dans ses « Renseignements et documents », la *Semaine religieuse de Cambrai* (22. 1. 27) reproduit la lettre de Mgr Ruch à *l'Action Française* et le début du *Carnet* d'Amédée Guiard, donnant, au moment de la condamnation du « Sillon », un « magnifique exemple d'obéissance » parce qu'il aimait le Pape.

(3) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 655-656.

Mgr Izart, archev. de Bourges.

De la *Semaine religieuse de Bourges*, « Partie officielle » (1. 1. 27) (1) :

Notre Saint Père le Pape a prononcé, au Consistoire du 20 décembre, une importante allocution, où il a parlé du Mexique, de l'Italie et de la France. Nous Nous faisons un devoir de reproduire les directives précises que Sa Sainteté a données aux catholiques touchant la question de l' « Action Française ». [*Suit le texte.*]

De la *Semaine religieuse de Bourges*, « Partie officielle » (8. 1. 27), sous le titre « Important communiqué de l'archevêché » :

Nos chers diocésains ont lu, dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse*, avec la sérieuse attention que mérite un si grave enseignement, l'allocution consistoriale prononcée par Notre Saint Père le Pape, le 20 décembre dernier, en présence de l'imposante assemblée des cardinaux et des prélats de la Cour pontificale (2).

Nous n'avons publié que la partie de cette allocution qui regarde la France et dont l'opinion publique s'est tant émue.

Le Pape a donc parlé une fois de plus de l' « Action Française » et de ses doctrines. Il a donné à sa parole une forme plus solennelle, dans une circonstance qui en augmentait encore la gravité. Moins que jamais il n'est permis à des fils de discuter la parole d'un Père. Une seule attitude s'impose à tous les catholiques : la soumission la plus entière et la plus déférente.

L'évidence du texte pontifical est telle qu'elle rendrait irrespectueuse toute interprétation de Notre part si le Saint-Père lui-même n'imposait aux évêques de France l'obligation de l'expliquer : « Nous avons le ferme espoir, dit-Il, que Nos Vénérables Frères [...], qu'ils en donneront aussi une explica-

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 656.

(2) Les cardinaux assistent seuls aux consistoires secrets. (Les notes sont de la *D. C.*)

tion et une interprétation lumineuse et fidèle [*D. C.*, *ci-dessus*, col. 279]. » (1)

Pour obéir aux ordres du Pape, et en union avec la Commission permanente de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, Nous déclarons qu'il n'est pas permis aux catholiques [*suivent les cinq points rédigés par la Commission*].

Pour répondre aux préoccupations de Nos chers catholiques, dont Nous ne saurions assez louer l'esprit religieux et le dévouement à Nos œuvres, qu'il soit permis à leur archevêque, afin de rendre leur sacrifice moins douloureux, d'attirer leur attention sur les remarques suivantes, uniquement inspirées par une sollicitude toute paternelle :

1° Notre Saint Père le Pape ne condamne pas seulement les doctrines de l' « Action Française », mais la même mesure atteint manifestement tous les journaux qui offensent la foi et la morale : « A ce sujet, dit-Il — pour n'omettre aucune des questions et demandes qui furent posées, — il n'est pas permis non plus aux catholiques de favoriser, de soutenir et de lire (2) les journaux publiés par des hommes dont les écrits, s'opposant à Notre doctrine sur la foi et la morale, ne peuvent pas ne pas être réprouvés et dont, non rarement, les articles de journal, les recensions et les annonces proposent des œuvres présentant pour leurs lecteurs, surtout pour les adolescents et les jeunes gens (3), de multiples dangers spirituels. »

2° Le Pape affirme une fois de plus qu'il entend respecter formellement la liberté des citoyens français sur le terrain purement politique, qu'ils ont, par conséquent, le droit de garder leurs préférences et de les faire prévaloir par tous les moyens légitimes.

3° Mais alors, dira-t-on, l'*Action Française* n'est pas condamnée comme journal politique ? — Non ; ce n'est pas sa nuance politique qui est visée, mais plutôt la confusion regrettable qui s'est faite dans l'esprit de ses dirigeants entre la politique et les principes religieux. Elle est condamnée parce qu'elle est dirigée par des hommes dont les ouvrages, souvent contraires au dogme et à la morale, ne sont pas des guides sûrs pour les catholiques ; parce qu'en fait — sinon sans doute en droit — elle subordonne la religion à la politique ; parce qu'elle enseigne que telle forme de gouvernement est essentiellement nécessaire à la restauration des droits de Dieu et des libertés catholiques ; parce qu'elle préconise une méthode politique contraire à la morale chrétienne en déclarant bons tous les moyens d'aboutir.

D'où il ressort que l' « Action Française » ne serait pas condamnée par le Pape si elle se renfermait strictement dans le domaine purement politique, mais qu'elle l'est parce qu'elle compromet, par une méthode erronée, la foi et la morale catholiques.

4° Dans son allocution consistoriale, comme dans sa lettre au cardinal Andrieu, le Pape n'a donc point dépassé — n'est-il pas inutile de le dire ? — la limite de ses pouvoirs de Chef de l'Eglise. Nul ne doit ignorer, en effet, que, si le *spirituel* est le domaine propre et direct du Vicaire de Jésus-Christ, le *temporel* lui-même n'échappe point à sa juridiction souveraine quand il forme avec le spirituel ce que la théologie appelle une *matière mixte*.

Or, Nous venons de dire que l' « Action Française » est frappée non sur le terrain de la *pure* politique ou de la forme gouvernementale, laissé à la liberté des citoyens, mais parce que ses méthodes, où le dogme, la morale et la politique sont imprudemment mêlées, constituent une *matière mixte* relevant de l'Autorité pontificale.

5° Nous prions Nos chers diocésains de se bien pénétrer de l'importance de cette dernière remarque, et ils n'auront pas de peine à repousser les motifs vraiment trop mesquins qui auraient inspiré le Saint-Père et dont Lui-même écarte le soupçon (1) : « Il est superflu de l'ajouter.... : ce qui Nous a décidé et décide à parler, ce ne sont pas les préjugés ni les intérêts d'un parti, ni des raisons humaines, ni l'ignorance ou l'insuffisante estime des bienfaits dont l'Eglise ou la Cité peuvent être redevables à certaines personnes ou à un parti ou à une école, c'est uniquement le respect et la conscience du devoir qui Nous oblige, c'est-à-dire le souci de défendre l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion et la prospérité future de la France catholique. »

6° Enfin, ce qui achève de démontrer que le Vicaire de Jésus-Christ n'a agi que dans la plénitude de son Autorité souveraine et pour le seul accomplissement d'un grave devoir, c'est l'aveu de la douleur qu'Il en éprouve et sa nouvelle déclaration qu'Il parle comme Pasteur (2) : « Tout cela, Nous le rappelons non sans douleur, pour ne pas manquer à tant de Nos fils qui s'étaient réfugiés auprès du Père et Pasteur commun, et aussi pour ne point paraître oublier que Dieu Nous a placé comme une sentinelle, « comme devant rendre compte des » âmes » (*Hebr.* XIII, 17). L'apôtre saint Paul prenait évidemment Notre parti lorsqu'il apportait aux fidèles ce grave motif d'obéissance envers les supérieurs, afin que ces derniers rendent compte à Dieu « avec joie et non en gémissant », ce qui ne serait même pas à l'avantage des fidèles. »

Voilà donc sur quelles hauteurs se place Notre Saint Père le Pape : un devoir à remplir.

Or, le Souverain Pontife a été investi par Notre-Seigneur d'une double prérogative, celle de Docteur et celle de Pasteur.

Au Docteur, quand il traite pour l'Eglise universelle une question de dogme ou de morale, les catholiques doivent la soumission de leur esprit et de leur volonté.

Mais cette soumission, du moins celle de la volonté, n'est pas moins nécessaire à l'égard du Souverain Pasteur des âmes. Dans une famille, les enfants sont-ils autorisés à discuter l'autorité d'un père ? Ce serait y introduire l'anarchie. Les enfants de la grande famille chrétienne ont donc le devoir de la plus entière soumission envers un Père et un Pasteur chargé par Dieu de les diriger.

Que les catholiques de Notre diocèse, se plaçant au-dessus de toutes les querelles de parti et de leur jugement personnel, sachent donc faire à Dieu le sacrifice que réclame leur conscience. Nous les y invitons d'un cœur tout confiant, au nom de Notre tendre dévouement à leurs âmes.

† MARTIN,
archevêque de Bourges.

Bourges, le 6 janvier 1927, en la fête de l'Epiphanie.

---

(1) Nous reproduisons intégralement ces passages, la traduction reproduite, empruntée à la *Croix*, étant différente de celle de la *D. C.* La traduction de la *Croix* portait ici : « l'explication et l'interprétation lumineuse et fidèle. »

(2) La *Croix* traduit : « de soutenir, de favoriser, de lire. »

(3) La *Croix* traduit : « surtout les adolescents et les jeunes gens. »

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 134.

(2) Cf. *D. C.*, *loc. cit.*, col. 133.

Recevant son clergé le 31 décembre, Mgr Izart lui adressa quelques mots. Citons ce passage de la *Semaine religieuse de Bourges* (8. 1. 27) :

Sa Grandeur dirige alors sa pensée et son cœur vers l'Eglise, l'Eglise immortelle et cependant tributaire de l'infirmité du temps. Et l'Eglise, c'est d'abord Notre Saint Père le Pape, avec la redoutable responsabilité qui pèse sur ses épaules. L'amour de ses sujets, leur docilité à ses directions peuvent seuls alléger ce lourd fardeau. Les incidents qui viennent de se produire en France et qui ont contraint le Saint-Père à porter une condamnation qui a retenti si douloureusement dans le cœur d'un grand nombre nous donnent l'occasion de lui témoigner une fois de plus notre entière soumission. Elevons-nous au-dessus du conflit des idées et des personnes pour ne voir que l'autorité de celui qui a le gouvernement de l'Eglise universelle et qui, représentant de Jésus-Christ, a la grâce nécessaire pour dire la parole qui convient (1).

De la *Semaine religieuse de Bourges*, « Partie officielle » (22. 1. 27), cette Lettre pastorale de Mgr Izart au clergé et aux fidèles de son diocèse :

Nos très chers Frères,

Nous remplissons un devoir douloureux autant que grave en vous communiquant le décret suivant du Saint-Office. De toute notre âme de Pasteur et de Père, Nous souhaitons, pour le bien de Notre cher diocèse et celui de la France, que cette parole suprême du Vicaire de Jésus-Christ produise l'apaisement des esprits et incline les volontés encore hésitantes à la pleine soumission envers celui qui gouverne l'Eglise par la vertu de ces paroles divines : « *Pais mes agneaux, pais mes brebis.* » [*Suit le texte du décret.*]

Nos très chers Frères,

La parole de Notre Saint Père le Pape n'est plus simplement celle de Pie XI, — et la solennelle déclaration de ce Pontife se suffirait à elle-même pour créer chez les catholiques le grave devoir de l'absolue soumission de l'esprit et du cœur. — Pie XI parle comme Benoît XV, et Benoît XV comme Pie X, de sainte et vénérée mémoire. La Congrégation du Saint-Office, quand ses décisions sont revêtues de l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ, ont force de loi dans l'Eglise universelle. Ainsi l'ont déclaré les grands papes Benoît XIV (2) et Léon XIII (3).

Peut-on, dans une affaire aussi importante que la condamnation de certains livres de Charles Maurras, ainsi que des méthodes et du journal *l'A. F.*, chercher une échappatoire dans les motifs purement humains, et vraiment indignes du suprême magistère de la Sainte Eglise, qui auraient dicté la sentence pontificale ? Peut-on n'être pas touché du soin que prend Lui-même N. S. Père le Pape d'écarter une accusation si offensante pour sa dignité et si pénible pour son cœur ? Peut-on ne pas s'incliner avec une émotion filiale devant la douleur qu'éprouve un Père « d'avoir à contrister ses enfants pour ne point manquer aux responsabilités redoutables que Lui impose le salut de leurs âmes ? »

(1) La *Semaine religieuse* (15. 1. 27) relève l'allocution de Pie XI à la jeunesse française. (Note de la *D. C.*)
(2) Bref *Quas ad catholicae*. (Les notes appartiennent au document.)
(3) Constitution *Officiorum*.

Nous l'avons déjà dit à nos chers catholiques, et, si Nous insistons encore sur cette règle de notre foi chrétienne, c'est parce qu'ils risquent de se laisser égarer ou par les passions politiques, ou par de ferventes sympathies personnelles, ou par le souci injustifié des intérêts nationaux, ou même par des erreurs libérales, d'autant plus subtiles et dangereuses qu'on s'en croit entièrement dégagé. Oui, le Pape a droit à la soumission, non seulement quand Il parle comme Docteur infaillible de l'Eglise universelle, mais encore quand Il fixe Lui-même, en vertu de sa magistrature suprême, les limites de son autorité ; — quand Il déclare se placer sur le terrain de la foi et de la morale, où la politique n'a pas le droit de s'aventurer en indépendante ; — donc, quand Il condamne une politique, non pas de pure forme gouvernementale ou de pur intérêt national, mais de méthode et d'action qui confinent à la doctrine et à la morale et qui relèvent, à ce titre, de l'autorité de l'Eglise.

Que de fois, Nos très chers Frères, au cours des siècles, la Papauté s'est heurtée à des sophismes, à des distinctions doctrinales, à des oppositions soi-disant nationales, et qui n'étaient, au fond, que les révoltes plus ou moins déguisées de l'esprit et de la volonté contre l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ ! La foi n'est sortie sauve et vigoureuse de ces crises sociales que grâce à la vigilance et à l'intrépidité de ses augustes Gardiens, les successeurs de saint Pierre.

Et ce serait nous, Nos très chers Frères, nous les heureux bénéficiaires de cette longue et inlassable défense de notre foi contre les attaques de l'hérésie, ou les atténuations du libéralisme, ou les empiétements de la politique, ce serait nous qui oserions nous permettre aujourd'hui, parce qu'un douloureux sacrifice s'impose à notre conscience, de discuter l'indiscutable autorité pontificale en une matière qu'Elle déclare elle-même être de son ressort et qui engage ses responsabilités devant Dieu ?

Chers catholiques, Nous devinons les angoisses de votre âme, Nous assistons, par la pensée et par le cœur, au drame profond et douloureux dont votre conscience est le théâtre, Nous vous le demandons avec toute l'affection d'un père : puisque vous êtes dans cette alternative non pas certes de renoncer à votre foi politique, mais de lui demander un sacrifice pour faire triompher votre foi catholique, succomberez-vous à la tentation d'être demain des catholiques révoltés sous prétexte que vous ne pouvez vous résoudre à n'être plus des royalistes fidèles ?

Mais encore une fois, Nous vous en supplions au nom de vos âmes, qui Nous sont chères, ne changez pas les données du problème moral qui se pose devant vous. Notre Saint Père le Pape, après Pie X et Benoît XV, ne vous dit pas : Renoncez à vos préférences politiques pour condamner ce que condamne le Vicaire de Jésus-Christ ; mais il vous dit : Sans rien abdiquer de vos préférences sur le terrain de la pure politique gouvernementale, inclinez-vous en fils soumis devant mon autorité suprême, qui est aussi ma souveraine paternité, et acceptez, d'un cœur meurtri peut-être, mais noblement généreux, la condamnation que m'impose la conscience de mes responsabilités.

Un jour, Nos très chers Frères, à l'heure de votre mort, vous serez en face de votre foi politique et de votre foi catholique. La première, vous la verrez à la fragile lumière du temps, qui vous échappe ; la seconde, aux clartés soudaines de l'éternité, qui s'ouvre devant vous. Voudriez-vous, à ce moment, avoir compromis votre foi catholique et, avec elle,

votre salut, pour n'avoir pas eu le courage d'accomplir le sacrifice que vous demande le cœur affligé du Vicaire de Jésus-Christ ?

Non, non : Nous connaissons et la sincérité de votre foi et les dévouements magnifiques qu'elle vous inspire. Nos meilleures œuvres — et le Pape ne l'ignore pas — vivent de la générosité de votre cœur. C'est pour l'amour de Jésus-Christ que vous savez être chrétiens et apôtres. C'est pour l'amour de Jésus-Christ que vous ne cesserez pas de vous montrer catholiques soumis, fils de l'Eglise, votre Mère, et fils de la France, sa fille aînée.

Cette douce certitude fortifie Notre attachement aux fidèles d'un diocèse qui Nous a déjà donné tant de consolations et que Nous bénissons d'un cœur paternellement dévoué.

Donné à Bourges, le 16 janvier 1927, second dimanche après l'Epiphanie.

† MARTIN,
archevêque de Bourges.

Mgr LEYNAUD, archev. d'Alger.

La *Semaine religieuse d'Alger* (31. 12. 26) (1) donne un résumé de l'allocution prononcée à la messe du jour de Noël par Monseigneur l'archevêque : « Nous ne pouvons, dit-elle, en donner que les idées principales, sur lesquelles nous engageons nos lecteurs à méditer souvent. » Citons ce passage :

Le Fils de Dieu, le Verbe Eternel s'est fait chair et il a habité au milieu de nous, et *habitavit in nobis*, pendant 33 ans d'abord ; au milieu de nous ensuite par son Eucharistie, où il est réellement et substantiellement présent ; au milieu de nous, par tous ses sacrements, à travers lesquels, comme par des canaux, il nous communique sa grâce, la vie divine ; au milieu de nous, dans la personne de Notre Saint Père le Pape, qu'il a placé à la tête de son Eglise et à qui nous devons toujours obéir filialement, non seulement quand il commande, mais aussi quand il veut bien nous donner, comme précisément il vient de le faire, ses conseils paternels et ses directions toujours si sages.

De la *Semaine religieuse d'Alger* (7. 1. 27), cet extrait de la réponse de Monseigneur à ses prêtres le 31. 12. 26 :

Cependant, si nos joies semblent avoir été plus nombreuses que nos peines, cette année s'achève en France par un événement très fâcheux sur lequel je ne puis me taire.

Le Chef de l'Eglise, Notre Saint Père le pape Pie XI, avec la prudence coutumière du Saint-Siège, et pour le bien des âmes qui lui sont confiées, avait mis en garde, vous le savez, les catholiques de France, et en particulier la jeunesse, contre les tendances et les doctrines d'une école, dite d' « Action Française », qui s'enorgueillit de suivre principalement deux maîtres très connus.

Les maîtres visés, n'ayant pas voulu tenir compte des conseils et des avis que Rome leur a donnés à plusieurs reprises, Pie XI lui-même, dans son allocution consistoriale du 20 décembre dernier, a formellement et clairement ajouté :

« Qu'il n'est pas permis aux catholiques d'adhérer au programme [...] l'éducation catholique de la jeunesse [*D. C.*, *ci-dessus*, col. 282]. »

« A ce sujet, continue le Saint-Père — pour n'omettre [...] ne peuvent pas échapper à la désapprobation [*D. C.*, *ibid.*]. » (1)

Vous savez, chers Messieurs, que l' « Action Française » s'est malheureusement et ouvertement révoltée contre Notre Saint Père le Pape, et que, pour exprimer et aggraver ainsi sa révolte, elle a eu l'audace de se servir de ce *Non possumus*, sublime dans la bouche des Apôtres répondant aux premiers persécuteurs de la foi qu'ils ne pouvaient pas ne pas parler de Jésus, mais vraiment sacrilège sur les lèvres de gens révoltés contre le Vicaire de Jésus-Christ.

Je connais, chers Messieurs, votre infini respect et votre entier dévouement, comme l'amour de tous les catholiques de l'Algérie pour le Souverain Pontife : ne sommes-nous pas tous et toujours les enfants ou les petits-enfants de notre cardinal Lavigerie, qui aimait à répéter, en parlant du Pape, les paroles du vieux Patriarche parlant de Dieu : « *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo* ; quand même il me tuerait, j'espérerais en lui. »

Le Souverain Pontife, Messieurs, est dans la peine, il l'a dit. C'est de toute notre âme que nous partageons tous sa douleur paternelle. Aussi bien, en formant le vœu sincère que les révoltés, nos frères, se soumettent promptement et comprennent mieux la pensée de Pie XI, qui est d'inviter tous les catholiques à se placer sur l'unique terrain religieux pour la défense et la conquête de toutes les libertés nécessaires, nous déposons tous, pasteurs et fidèles, très respectueusement, aux pieds de Sa Sainteté, l'hommage particulièrement filial de notre amour et de notre obéissance absolue à toutes ses directives, et nous souhaitons ardemment que l'union de tous les catholiques français, sans exception, se fasse, dans la paix et dans la force, à l'appel de Pie XI, qui a si souvent manifesté sa grande affection pour notre patrie.

Et ce n'est pas la première fois que l'Eglise africaine, le regard fixé sur le Vatican, dit hautement cette parole dont nous voulons toujours faire notre règle de conduite : « *Roma locuta est, causa finita est.* » « Nous obéirons tous au Pape. »

Mgr CÉZÉRAC, archev. d'Albi.

De la *Semaine religieuse d'Albi*, « Communications de l'archevêché » (30. 12. 26) (2) :

Le 20 décembre 1926, le Souverain Pontife a prononcé au Consistoire, devant le Sacré-Collège, une allocution très importante sur les affaires générales de l'Eglise.

Nous n'avons pas encore reçu le texte latin. Mais Nous Nous empressons de publier la partie du discours pontifical qui regarde la France, d'après la

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 985. — La *Semaine religieuse* a publié, le 3. 12. 26, l'article de l'*O. R.* du 14 novembre ; le 31. 12. 26, la partie de l'allocution consistoriale qui concerne la France ; le 14. 1. 27, le discours de Pie XI à la jeunesse française. Le 31 décembre, elle a aussi publié un télégramme du cardinal Gasparri agréant l'hommage de vénération et de docilité filiales des étudiantes catholiques de l'Université d'Alger adressé au Souverain Pontife.

(1) Le document reproduit la traduction de la *Croix*, sauf ces derniers mots, où le texte latin porte : « *nequeunt non improbari* » et où la *Croix* a traduit : « ne peuvent pas ne pas être réprouvés. » (Note de la *D. C.*)

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 461, 985-986.

traduction qu'en a donnée la *Croix* dans son numéro du 24 décembre.

Nous ne manquerons pas, en temps opportun, de déférer à la volonté pressante du Souverain Pontife, qui s'est ainsi exprimé : « Nous avons le ferme espoir [...] l'explication lumineuse et fidèle [*D. C., ci-dessus*, col. 279]. » (1)

De la *Semaine religieuse d'Albi*, « Communications de l'archevêché » (6. 1. 27), sous le titre « Réception du nouvel an à l'archevêché » :

Le 31 décembre, en réponse au discours qui lui était adressé, Monseigneur l'archevêque a prononcé une allocution, dont, à cause de son importance, nous publions un extrait à cette place :

Une autre très grave cause de tristesse Nous vient d'un état de choses que le Souverain Pontife a jugé dans son allocution consistoriale du 20 décembre.

Je dis *tristesse*, parce que ce n'est pas sans douleur que le Souverain Pontife s'est vu obligé de parler ainsi à des fils ; *tristesse* encore à cause de l'angoisse de conscience ressentie par Nos chers diocésains adhérents du groupe politique d' « Action Française » ; *tristesse*, enfin, à cause de la réponse qui a été faite aux paternels avertissements du Souverain Pontife, puisque dans un article publié dans le journal *l'Action Française*, le 24 décembre, « les dirigeants catholiques » d' « Action Française » écrivaient ce mot douloureux : *Non possumus*.

Et c'était l'heure où l'Eglise nous invitait tous à méditer les paroles rédemptrices : *Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis ! ! !*

Je saisis la circonstance heureuse qui Nous met en contact avec vos âmes, chers Messieurs, et par vous avec mes bien-aimés diocésains, pour dire ma pensée sur ces incidents malheureux et pour me faire l'écho de la parole, des exhortations et de la volonté du Père commun de nos âmes. La *Semaine religieuse* publie d'ailleurs cette semaine le texte des paroles du Souverain Pontife.

J'ai hâte de dire que je ne songe pas à vous exhorter à obéir au Pape : Je vous connais trop pour cela. A l'occasion des fêtes de Noël, j'écrivais à Sa Sainteté que nous étions ses fils, et que, comme il convient à des fils, ses désirs étaient pour nous des ordres toujours fidèlement obéis.

Or, il ne faut pas laisser dénaturer le caractère de l'obéissance filiale au Souverain Pontife. La pratiquant nous-mêmes, nous nous en ferons aussi les apôtres.

D'ailleurs, j'ai la douce confiance que ce n'est pas parmi Nos catholiques adhérents à l' « Action Française » que retentira la parole de la désobéissance *Non possumus*. J'espère même qu'elle sera rétractée quand la douleur présente cessera d'égarer les esprits.

S'il est vrai de dire que « toujours, même lorsque le précepte exprès n'intervient pas, il est possible de dégager la pure ligne spirituelle selon laquelle la direction marquée d'En-Haut s'impose à la vertu d'obéissance » (2), à plus forte raison n'y a-t-il pas d'hésitation à avoir quand, en termes directs, en la forme très solennelle, parlant au nom de sa conscience et de ses responsabilités, le Souverain Pontife dit sa pensée et exprime sa volonté.

(1) La traduction de la *Croix* porte : « l'explication et l'interprétation lumineuse et fidèle. » (Note de la *D. C.*)
(2) P. Clérissac, cité par J. Maritain (*Une opinion sur Charles Maurras*, p. 59). (Les notes appartiennent, sauf indication contraire, au document.)

Que pèsent, pour des catholiques, devant ces faits et ces paroles précises, les insinuations et les sophismes, les explications et les réserves, bien connus dans l'histoire des erreurs et des révoltes humaines ?

Nos catholiques d' « Action Française » n'auront pas d'autre attitude, Nous l'espérons bien, que celle de l'obéissance, non pas « servile et mécanique », mais filiale et surnaturelle. « Cette doctrine est absolument capitale ; c'est la grande faute des catholiques de l'oublier trop souvent. » (1) Nos chers fils, qui s'en sont préservés jusqu'ici, n'y voudront pas tomber aujourd'hui.

L'Eglise tient grand compte des services rendus ; et dans les circonstances actuelles le Souverain Pontife déclare que ce qui « le décide à parler, ce ne sont pas les préjugés ni les intérêts d'un parti, ni des raisons humaines, ni l'ignorance ou l'insuffisante estime des bienfaits dont l'Eglise ou la Cité peuvent être redevables à certaines personnes ou à un parti ou à une école » — et l'allusion sera comprise de tous, — « c'est uniquement le respect et la conscience du devoir qui Nous oblige, c'est-à-dire le souci de défendre l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion et la prospérité future de la France catholique ».

Oui, les droits et le respect de l'intégrale vérité passent avant tout, et avant tous, dans les décisions du chef de l'Eglise. On en pourrait donner pour preuve l'histoire de l'Eglise, et celle d'hier, comme les faits d'aujourd'hui.

Pour nous, la cause est entendue. Nous obéirons sans discuter, nous obéirons avec amour, sans regarder ailleurs, quelles que soient les conséquences supputées par la pauvre sagesse humaine. « L'ordre de la charité veut — et la chose publique elle-même ne peut qu'y gagner — que nous aimions premièrement Dieu, et secondement la vie éternelle de notre âme, avant le bien public, et plus que lui. » (2) Voilà l'ordre dans lequel se meut l'obéissance catholique, et voilà son but.

Lorsqu'en 1906 le Pape parla, les évêques et les catholiques de France ne regardèrent pas aux suites de leur obéissance. Ils firent le sacrifice de tous leurs biens, et de tous les organismes nécessaires pourtant à la vie de l'Eglise : Séminaires, églises, biens de toutes sortes descendirent au gouffre de la confiscation. Et, en plus, furent bravées les haines et les persécutions des pouvoirs publics. Tout cela pour sauvegarder, et préférer à tout, l'obéissance au Vicaire du Christ.

L'Eglise plaçait cette année sur les autels les martyrs de la Révolution. Pourquoi, après avoir sacrifié leurs biens, ont-ils sacrifié leurs vies ? Eux aussi pour obéir au Pape. Au Pape qui disait *Non licet*, eux, non plus, ne répondirent pas *Non possumus*.

Voilà la tradition catholique et française. Ce ne sont pas Nos chers fils d' « Action Française » qui s'en laisseront distraire. Ils savent que la douleur, offerte à Dieu dans l'humilité et l'obéissance, est rédemptrice. Ce mérite comptera pour la cause dont ils gardent l'idéal, et au sujet duquel on ne leur demande aucun renoncement : royalistes, c'est leur droit, *mais catholiques d'abord*, et ils ne voudront pas obéir à une consigne qui méconnaît leur devoir de catholiques. Ils comprendront qu'en leur rappelant ce devoir, qui est leur première fierté, je ne taise pas les sentiments que leur adresse, dans leur douleur que je connais, ma paternelle sympathie.

Entre le Pape, vicaire du Christ, directeur et père

(1) P. Clérissac, *ibid.*, p. 59.
(2) *Ibid.*, p. 54.

de leurs âmes, défenseur de leurs premiers intérêts, et un chef dont je ne méconnais ni les talents ni les services, mais qui, « n'ayant pas la lumière de la foi, n'a pas l'idée complète du but à atteindre » (1), ils ne peuvent hésiter.

Qui sait si, par leur devoir généreusement et filialement accompli, ils n'obtiendront pas, au chef qu'ils admirent, mais qu'ils ne peuvent pas suivre, la grâce de dire à son tour : « *Surgam, et ibo ad patrem.* » Avec eux, je demande à Dieu pour lui cette grâce.

Ce matin, Nous avons célébré la sainte messe pour remercier Dieu des grâces de l'année qui finit, pour demander pardon des fautes commises, et Nous avons supplié le divin Maître de donner à tous Nos chers fidèles et à vous, chers Messieurs, la bonne et sainte année que Notre cœur souhaite.

La bénédiction que je donne, chers Messieurs, à vous et à tout le diocèse, que vous représentez, s'ajoute à ces prières et à ces vœux (2).

Mgr Humbrecht, archev. de Besançon.

De la *Semaine religieuse de Besançon*, « Partie officielle » (2. 12. 26) (3), sous le titre « Politique d'abord ? » :

Depuis plusieurs années, le Souverain Pontife demande aux catholiques de s'unir sur le terrain religieux et de prendre pour étendard commun la croix du Sauveur. Ils doivent par conséquent faire passer le christianisme qui les unit avant tout ce qui pourrait les séparer.

Sans doute, ils peuvent avoir des convictions différentes sur la meilleure forme de gouvernement et bien d'autres questions semblables ; ils peuvent travailler à s'en pénétrer pour leur propre compte, puis à les propager par la plume et la parole. Mais s'ils mènent la discussion contre des catholiques, ils doivent assez respecter leurs adversaires pour ménager la possibilité d'un travail commun au service de l'Eglise. Ajouterons-nous qu'ils doivent avoir assez de confiance en leurs idées pour n'avoir pas besoin de les défendre en cherchant des querelles aux personnes ?

Quand deux hommes chantent le même *Credo* et participent aux mêmes sacrements dans une même église, ne sentent-ils pas que l'union de leurs âmes est plus forte que les divergences de vue sur les choses de ce monde ? Comment, avant tout et malgré tout, ne se verraient-ils pas frères en Notre-Seigneur et n'auraient-ils pas la volonté de s'aimer et de se traiter comme tels ? Comment donc ne feraient-ils pas de bon cœur les sacrifices nécessaires pour maintenir l'union qui, seule, leur permettra de travailler efficacement à la défense de leur religion ?

C'est qu'en attendant l'avènement de la république chrétienne ou du roi très chrétien les hommes vivent, et ils se sauvent ou se damnent. L'Eglise doit s'en préoccuper, car elle n'a pas pour principale mission de mettre l'ordre ici-bas, mais de sauver les âmes en détail. Parfois ses décisions paraissent timides : la raison en est là : des manœuvres plus hardies lui assureraient la victoire en ce monde, mais occasionneraient la perte des âmes ; elle y renonce et continue à faire le bien pendant qu'on la persécute.

Tous ses enfants doivent la comprendre et l'aider. Il faut maintenir les œuvres, éclairer les esprits, instruire le peuple. Il faut réclamer toujours les droits et la liberté du bien : nous ne serons peut-être pas entendus ; mais nous aurons fait notre devoir ; Dieu nous demande l'effort et se réserve de nous donner le succès.

Comprend-on dès lors comment et pourquoi il est nécessaire aux catholiques de s'unir sur le terrain religieux, « en dehors et au-dessus de tout parti politique » ? Si on le comprend, il faut agir en conséquence et proclamer de bouche et d'action : « *Religion d'abord !* »

De bons chrétiens cependant éprouvent de la peine à penser de la sorte. Ils ont vu tant d'essais malheureux, subi tant d'échecs, souffert de si cruelles trahisons, qu'ils s'écrient : « Politique d'abord ! » Ils placent ainsi la politique avant la religion non dans leurs préférences, mais dans l'ordre de l'exécution et du temps. Ils croient que nous verrons d'abord le changement du régime, ensuite la libération de l'Eglise, et ils organisent leur action en conséquence.

Mais, en vérité, qui sait l'avenir ? Qui, en tout cas, peut imposer à d'autres ses prévisions ? Il ne serait donc pas sage de provoquer pour cette raison des ruptures complètes entre les catholiques ; il serait criminel de laisser péricliter des œuvres pour une pareille idée ; car le salut des âmes est en cause, et on ne doit rien mettre au-dessus.

Puis il est faux que l'Eglise ait besoin, pour vivre, de l'appui d'un parti ou d'un Gouvernement. Elle est née sans la permission des Gouvernements, elle a grandi malgré eux ; elle leur survit toujours. Sans doute, elle désire s'unir à eux pour travailler au bien des hommes, mais elle n'en a pas besoin. Notre-Seigneur n'a pas commencé par changer le régime politique et social de son temps ; il a fait du bien, instruit ses apôtres et souffert la mort pour racheter le monde. Les apôtres et les martyrs ont continué son œuvre : Dieu les a protégés et vengés. L'Eglise ne craint ni les persécutions ni les séparations. Dans les sociétés humaines, c'est elle qui est l'âme ; sans l'âme, le corps est un cadavre ; mais, dans le corps, l'âme vit toujours.

En vérité, l'Eglise prêche bien autre chose qu'une « religion nationale et atavique ». Elle prêche la religion vraie, la religion de toutes les âmes qu'éclaire la lumière de Dieu. Elle n'est pas une institution nationale ; elle est l'Eglise catholique.

La *Semaine religieuse de Besançon*, « Partie officielle » (6. 1. 27), publie la réponse de Mgr Humbrecht aux vœux de son clergé (1). Elle

---

(1) P. Clérissac, *ibid.*, p. 55.

(2) La *Semaine religieuse* (13. 1. 27) publie, aux « Communications de l'archevêché », le décret du Saint-Office et la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu.

(3) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 656-657, 968, 986.

(1) Dans son compliment, M. le chanoine Panier, doyen du Chapitre, avait dit : « Instruits et édifiés, d'ailleurs, par la confusion, le désarroi et le chaos qu'engendrent autour de nous les abdications progressives et la carence finale de l'autorité ; convaincus, en même temps, que ce monde terrestre, qui n'est point une fin en soi, ne s'explique pas et n'est rien s'il n'est pas surtout et avant tout la préface du monde supérieur et surnaturel auquel il donne accès, nous croyons qu'ici-bas la paix, l'harmonie, l'ordre, la justice et le droit n'ont chance de s'établir et de durer que dans la mesure où, comme le demande à l'univers le pape Pie XI, la souveraine royauté du Christ sera reconnue et respectée, et où sa volonté sera obéie sur la terre comme au ciel.

» Au vrai, encore que ce monde, creuset où tout se mélange et se fond, et laboratoire où se prépare l'éternité soit en proie aux discussions et aux rivalités des hommes et souffre des luttes incessantes que se livrent les inté-

convie tous les catholiques, prêtres et fidèles, à lutter contre le projet de l'école unique et leur propose deux objectifs : « 1er *objectif :* abrogation des lois de 1901 et 1904 dans les exceptions qu'elles édictent contre les Congrégations enseignantes, et qui ne sont justifiées ni en morale ni en droit; 2e *objectif :* approbation complète des décisions prises par les religieux anciens combattants, qui sont prêts à se rendre justice et à reprendre, au plus tôt, une liberté qu'on leur a ravie, et, de ma part, ferme résolution de les soutenir, sous ma responsabilité. » Monseigneur déclare ensuite :

En attendant que justice soit faite, soutenons nos écoles libres et réclamons pour elles, sans nous lasser, l'institution de la répartition proportionnelle scolaire. Tous les citoyens ont un même droit aux avantages du budget. Sous prétexte de rompre l'union sacrée, « cette réforme a soulevé des timidités ». Ces timidités doivent disparaître, au moins chez les catholiques. Avec le Saint-Père glorieusement régnant, disons : *Ad strenue dimicandum pro aris et focis... pro patria demum ipsa dimicandum.* Pour les foyers, pour les autels, pour la France et pour l'Eglise, nous sommes prêts à tous les courages, et, m'adressant à nos unionistes catholiques, je leur crie : Soyez prêts surtout au courage électoral, au courage civique, et marchez sans jamais faiblir à la suite de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est là, en effet, Notre politique. Voilà pourquoi Nous acceptons, comme Nous les avons toujours acceptées, filialement et sans réticences, les directives qui, à l'occasion du fait très grave survenu entre Rome et l' « Action Française », ont été renouvelées par Notre Saint Père le pape Pie XI. Aujourd'hui comme hier, Notre ligne de conduite est bien tracée par ces paroles de l'apôtre saint Pierre à Notre-Seigneur : « *Ad quem ibimus ? Verba vitae aeternae habes.* A qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle. »

Le même numéro (6. 1. 27) de la *Semaine religieuse de Besançon,* « Partie officielle », publie la partie de l'allocution consistoriale qui concerne la France, la lettre du cardinal Dubois (*cf. ci-dessus,* col. 268-271), et l' « adhésion » suivante :

J'adhère pleinement aux recommandations et aux instructions données aux dirigeants et à tous les amis de l' « A. F. » par S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris.

Ils ne peuvent ignorer l'histoire des rois de France. M'est-il permis, cependant, de leur rappeler ce que fut, pour le Pape, le plus grand d'entre eux et le plus chevaleresque ? J'ai nommé Louis IX, ou saint Louis, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille.

Le roi saint Louis érigea en maxime d'Etat la conduite de son aïeul Philippe-Auguste, qui voulait sciemment *excéder* en déférence envers les ministres de la religion. Il laissa également pour recommandation à son fils le dévouement à l'Eglise de Rome, l'obéissance et l'amour envers le Pape, qui est le *Père spirituel des rois.*

Ah ! sans doute, le pieux monarque était jaloux de la légitime indépendance de sa couronne, mais en même temps il était plein de respect pour l'autorité divine, à laquelle doivent se soumettre tous les chrétiens, quelque rang qu'ils occupent dans la société temporelle.

Et ces nobles sentiments qui remplissaient le cœur du meilleur des rois sont aussi ceux qui doivent dicter, en ces jours troublés, la conduite de tous les bons Français.

† Louis,
archevêque de Besançon.

La *Semaine religieuse de Besançon,* « Partie officielle » (13. 1. 27), reproduit, en latin et en français, le décret du Saint-Office, puis la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu, ensuite cette « Courte et pressante exhortation de Monseigneur l'archevêque de Besançon » :

En recommandant, instamment, aux méditations de Nos fidèles diocésains ces importants documents de la suprême autorité enseignante, Nous avons confiance que tous, sans exception, accepteront avec une filiale soumission et une pleine obéissance d'esprit et de cœur les prohibitions et condamnations de certaines œuvres de M. Charles Maurras et du journal *l'Action Française,* « *tel qu'il est publié aujourd'hui* ».

Ces prescriptions et ces condamnations paraissent dans les *Acta Apostolicae Sedis,* organe officiel du Saint-Siège. Inscrites à l'Index, elles deviennent des lois qui obligent sous peine de péché grave.

Prions ensemble et demandons à Dieu d'éclairer l'esprit et de toucher le cœur de nos frères dans la peine.

Comme Nous, fils de France, Nous les conjurons d'entrer dans la voie de l'humilité et de la soumission, et de ne pas persévérer plus longtemps dans les erreurs que Nous avons Nous-même signalées, charitablement, il y a plus de treize ans. Il y va de la tranquillité de leur âme, du progrès des idées et des sentiments qui leur sont chers, et de Notre consolation.

Que surtout, en ces jours incertains et troublés, la charité, la concorde fraternelle et la paix règnent entre les enfants d'une même patrie, à laquelle Notre Saint Père le pape Pie XI vient de donner encore « ses plus affectueuses bénédictions ».

† Louis,
archevêque de Besançon.

Besançon, 10 janvier 1927 (1).

---

rêts et les partis, il n'en reste pas moins que cette absence de stabilité et d'équilibre ne constitue ni une supériorité ni un idéal, et que l'Eglise, messagère de l'Evangile et mère de toute véritable civilisation, a besoin pour l'accomplissement de sa mission spirituelle de calme et d'apaisement plutôt que de déchirements, de guerres et de révolutions.

» Elle est donc, et par essence, l'ennemie-née des haines, des conflits et des schismes, et puisque le Pape, en octroyant au monde le bienfait du jubilé, a indiqué « l'unité » comme fruit principal de cette faveur réservée à l'année qui s'achève, c'est entrer dans le plein de sa pensée, en attendant que se réalise comme un fait l'*unum ovile* et l'*unus pastor,* d'établir d'abord entre tous les membres de la famille catholique cette unité confiante, loyale et ferme, sans laquelle rien ne se fonde ni ne subsiste, et de nous diriger vers l'avenir, d'un même cœur et d'un même pas, sous la direction des pasteurs légitimes. »

(1) Dans un article intitulé « Sens catholique » et publié dans la « Partie non officielle » de la *Semaine religieuse de Besançon* (20. 1. 27), H. M. rappelle comment « le Concile du Vatican requiert comme disposition morale dans la recherche de la vérité religieuse une attitude pieuse et dépendante » ; le sens catholique, qui « n'est

Mgr Rivière, archev. d'Aix.

De la *Semaine religieuse d'Aix* (9. 1. 27) (1), relatant les réceptions du nouvel an à l'archevêché, ces paroles de Monseigneur à la délégation des groupements d'hommes :

Mais c'est aussi une heure de tristesse. Et vous avez dit vrai : Dieu s'en va (2). L'ennemi a détruit l'idée religieuse dans l'âme des enfants, et, semant la haine, il en profite pour nous paganiser. Oui, plus que jamais, obéissant à la parole de Sa Sainteté, semons l'union pour vaincre dans la lutte, et l'union dans la charité.

De la *Semaine religieuse d'Aix*, « Partie officielle » (16. 1. 27) (3), cette « Lettre pastorale de S. G. Mgr l'archevêque d'Aix, Arles et Embrun, au clergé et aux fidèles de son diocèse et particulièrement aux catholiques d' « Action Française », publiant et commentant l'allocution pontificale du 20 décembre 1926 dans sa partie relative à la France » :

Nos très chers Frères,
Nos bien-aimés Fils,

Il y a quatre mois, lorsque le Souverain Pontife prit la plume pour donner aux catholiques d' « Action Française » « de sérieux avertissements », Nous Nous adressâmes à vous avec fermeté et confiance, vous rappelant l'obéissance absolue que vous deviez au Chef de l'Eglise, Père de vos âmes, et totalement certain, en même temps, de votre déférence filiale pour Ses directives et Ses désirs.

Vous ne Nous avez pas déçu.

Comprenant les dangers qui vous avaient été paternellement signalés, vous vous êtes plus que jamais, théoriquement et pratiquement, persuadés que, ni dans le journal, ni dans les groupements d' « Action Française », vous n'aviez à chercher les moindres directions pour votre foi, et, voulant mettre votre vie dans les conditions religieuses les meilleures, vous avez augmenté vos études philosophiques et chrétiennes, suivi des conférences, fait entre vous, les jeunes, des cercles d'études sérieux. Nous vous en félicitons. Tout ce que Nous avons vu et entendu de vous Nous a rempli, pour l'Eglise et pour Notre propre cœur, de fierté et d'espérances.

Mais, aujourd'hui, l'affaire a pris des proportions autrement grandes, un caractère autrement grave.

Peiné de ne pas se voir compris partout, obéi par tous, d'entendre des protestations et des déclarations qui blessent et Sa bonté de Père et Sa dignité de Souverain des âmes, le Pape a choisi une des occasions les plus solennelles qu'il eût de parler au monde, une allocution qu'il devait prononcer en Consistoire, devant tous les Eminentissimes Cardinaux, pour non plus avertir, mais condamner, non plus prévenir, mais proclamer Ses défenses et Ses ordres.

Après le prononcé de cette parole, Notre charge pastorale Nous impose vis-à-vis du Pape et vis-à-vis de vous un double devoir : celui de la publier et, bien qu'elle soit très nette par elle-même, celui de vous en donner « le commentaire, l'explication », comme l'attend de Nous le Souverain Pontife.

Après, donc, avoir parlé des joies et des tristesses que Lui ont données, durant l'année qui s'achevait, les grands événements et les nations du monde, le Pape en arrive à la France, et voici la partie de Son discours qui nous regarde particulièrement. [*Suit le texte.*]

Et voici, alors, maintenant, chers amis, très nettement indiquées, comme le Pape Nous donne l'ordre formel de vous les présenter, les suites pratiques qui découlent pour vous de cet important discours :

1° Vous ne pouvez pas prétendre que vous n'avez pas à obéir au Pape parce qu'il s'agit ici de politique, que la politique doit rester séparée de la religion, que vous vous inclinez toujours devant le Pape pour les choses religieuses, morales, mais que la politique de notre pays n'est pas de Son ressort.

Evidemment, dans les questions de *politique pure*, le chef de l'Eglise n'intervient pas comme guide de nos consciences. Mais il a le droit de le faire dans les cas nombreux où la politique et la morale se compénètrent, ne peuvent s'isoler l'une de l'autre, et c'est à Lui, non à nous, qu'il appartient de décider quels sont ces cas mixtes où notre conscience doit s'incliner devant Son ordre.

2° Les catholiques peuvent rester librement attachés à leurs convictions et fidélités politiques, à condition que le parti qu'ils ont embrassé et qu'ils servent ne soit pas contraire, dans ses principes, au droit naturel et divin de justice, de propriété, etc. Ils peuvent être, suivant leurs lumières, monarchistes, impérialistes, républicains. Ils peuvent, isolément ou en groupements politiques, essayer de faire triompher la solution qu'ils jugent favorable à la patrie, pourvu qu'ils ne le fassent que par des moyens légitimes.

3° Mais ils ne peuvent pas adhérer à toute école, même politique, qui mettrait dans son estime le bien des partis avant celui de la religion et ferait servir celle-là à celui-ci.

4° Il n'est pas permis de s'exposer, ni d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences et à des directions périlleuses pour l'intégrité de la foi et de la morale et pour l'éducation catholique de la jeunesse.

5° Le Pape déclare qu'il n'est pas permis aux catholiques de soutenir, de propager et de lire des journaux faits par des hommes dont les écrits sont contraires à la doctrine catholique quant à la foi et aux mœurs, qu'il est impossible de ne pas condamner, et où se lisent fréquemment des articles et des annonces qui présentent pour leurs lecteurs,

---

que la transposition du sens commun dans l'ordre surnaturel », est ce secret instinct qui nous incline « vers le principe d'autorité qui est l'Eglise envisagée dans son Chef » ; son champ est beaucoup plus étendu que les seules définitions dans la croyance ou les seuls préceptes dans la discipline. L'auteur incite les catholiques à un « sérieux examen de conscience » sur ce sujet. (Note de la *D. C.*)

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 657, 996-987.

(2) M. Charles de Bonnecorse s'était exprimé en ces termes : « Hélas ! Monseigneur, à côté de ces consolantes constatations, il en est d'autres que nous apportons en toute simplicité à vos pieds. Si le culte du Christ s'accroît chaque jour dans les jeunes générations cultivées, il décroît aussi chaque jour dans l'âme des générations nouvelles du peuple qui travaille. Il ne faut pas s'en étonner. Nous mesurons aujourd'hui toute l'étendue du mal fait depuis cinquante ans par un Etat qui ne veut pas seulement ignorer Dieu, mais qui le combat par toutes les armes, même les plus déloyales, tantôt par une neutralité menteuse, tantôt même par les divisions qu'il suscite. » (Note de la *D. C.*)

(3) La *Semaine* du 2 janvier avait annoncé : « Nous ferons connaître la pensée du Saint-Père dès que Nous aurons le texte officiel de l'allocution consistoriale. »

surtout pour les adolescents et les jeunes, de nombreux dangers.

Et ici nous entendons que le Souverain Pontife, qui n'exclut certes pas de Son blâme ni de Sa défense bien d'autres journaux dangereux et souvent abominables que lisent des catholiques, parle de l'*Action Française*, telle qu'elle est actuellement.

6° Enfin, lorsqu'il s'agit de la défense de l'Eglise, de la protection ou de la réclamation des libertés religieuses, les catholiques, groupés comme tels et voulant agir comme tels, doivent s'unir en dehors de toute discussion et de toute préoccupation politique. Ils compromettraient, autrement, toutes leurs chances de succès.

Si le Pape veut bien nous dire, chers chrétiens royalistes qui me lisez, qu'il ne nous répète pas sans douleur ces préceptes, dont la responsabilité de vos âmes lui fait une obligation, vous devinez facilement la souffrance que Nous éprouvons Nous-même, qui savons quels sacrifices Nous exigeons de vous avec le Souverain Pontife, qui voyons le trouble qu'apporte en vos vies la condamnation de ce à quoi, en toute sincérité, vous avez cru devoir adhérer pour le bien de la France et de l'utilité de vos existences. De votre peine profonde Nous avons, Nous aussi, une grande angoisse et Nous vous l'exprimons d'autant plus volontiers et avec une tendresse d'autant plus grande que le Pape Nous a recommandé de vous traduire Sa volonté, mais Sa volonté qui reste paternelle et aimante.

Mais, aussi, plus que jamais, Nous avons confiance en vous, convaincu que vous saurez accepter les sacrifices exigés, qui élèveront vos consciences, vous attireront des grâces et développeront vos caractères, plus formés pour la lutte et pour l'autorité à exercer plus tard, parce qu'ils auront obéi.

Vous êtes des catholiques ; vous ne pouvez le demeurer contre le Pape, sans le Pape, sans l'obéissance stricte au Pape dans tout ce qui est de Son ressort et, encore une fois, c'est à Lui de juger, non à vous, de ce qui est de ce ressort.

Vous êtes des monarchistes ; par conséquent vous reconnaissez, vous estimez, vous aimez l'Autorité. Vous savez qu'elle est nécessaire, que le Souverain — et le Pape l'est — a droit d'être obéi, que tout croule sans cette obéissance, qu'elle fait la condition essentielle de vie et la force des sociétés.

Enfin, voyons, vous êtes des fils ; vous ne pouvez douter que le Père commun vous aime. Il vous répète que, dans cette affaire, Il n'a exclusivement en vue que le bien de vos âmes et votre formation pour l'avenir. Il souffre de la peine qu'Il vous fait, comme les mères, souvent, souffrent du mal qu'elles imposent à leur enfant pour sa préservation et sa guérison ; croyez-Le, écoutez-Le, obéissez-Lui, suivez-Le. Ne vous découragez pas. Soyez plus que jamais fervents, purs, dévoués à l'Eglise et à ses œuvres, n'admettant nulle part que d'autres soient meilleurs ou fassent mieux que vous. Continuez, redoublez d'efforts, si vous le jugez bon, pour faire triompher dans le travail, le sérieux, la propagande, les groupements menés, les organisations conduites par des hommes qui ne soient pas éloignés de l'Eglise, la cause qui vous est chère pour le salut de la patrie.

Puis, pour la défense de l'Eglise, de ses libertés, unissez-vous, sans arrière-pensée, à ceux qui politiquement pensent autrement que vous et qui, Nous n'en voulons pas douter, n'apporteront pas plus que vous dans nos groupements des préoccupations étrangères au bien de la religion.

Et que tous ensemble, dans la crainte de Dieu, dans l'amour de l'Eglise, dans l'obéissance filiale à Celui auquel il a été dit d'abord : « Celui qui vous écoute, m'écoute, celui qui vous méprise, me méprise », nous marchions au double cri de « Vive Dieu, vive notre chère patrie ».

Fait à Paris, le 5 janvier 1927.

† Maurice,
archevêque d'Aix, Arles et Embrun.

P.-S. — Cette lettre était déjà écrite et déjà en partie imprimée quand Nous est parvenu le décret du Saint-Office, portant les dates des 29 janvier 1914 et 29 décembre 1926, que Nous publions ci-après et par lequel le Souverain Pontife condamne à nouveau et met à l'Index certaines œuvres de Charles Maurras et le journal *l'Action Française.*

Nous croyons n'avoir rien à ajouter sinon, en votre nom et au Nôtre, une nouvelle déclaration de respect et d'obéissance vis-à-vis de Celui qui est le Chef et le Père de cette Eglise catholique dont nous sommes les sujets et les fils. [*Suit le texte du décret.*]

De la *Semaine religieuse d'Aix*, « Partie officielle » (23. 1. 27), cette « Communication de l'archevêché » :

Monseigneur, ayant écrit au Saint-Père en son nom, au nom du clergé, des communautés et des fidèles, une lettre de vœux à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, vient de recevoir la réponse suivante :

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, 11 janvier 1927.

Monseigneur,

Le Saint-Père a vivement agréé l'hommage des vœux que Vous avez bien voulu Lui adresser à l'occasion des saintes fêtes de Noël et du renouvellement d'année.

Sa Sainteté Vous en remercie de cœur et Elle aime à croire que grâce à votre zèle toute votre famille diocésaine suivra le sillon tracé par le Saint-Père, ce qui est le moyen d'échapper aux périls dont la foi et les mœurs sont menacées par les doctrines de l' « Action Française ». On obtiendra ainsi l'union des *vrais* catholiques et, grâce à cette union, on doit espérer sinon la suppression, du moins l'amendement des lois laïques et impies qui désolent la France.

Comme gage de Sa bienveillance et de la réalisation de ce vœu tout paternel, le Souverain Pontife renouvelle pour Votre Grandeur, Vos prêtres, Vos familles religieuses et tous les fidèles commis à Vos soins, le bienfait de la Bénédiction Apostolique.

Avec mes vœux personnels, veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Jésus-Christ.

P. card. Gasparri.

Mgr Lemaître, archev. de Carthage.

De la *Tunisie catholique*, bulletin hebdomadaire de l'archidiocèse de Carthage (16. 1. 27) (1), ce « Communiqué de l'archevêché » :

Le Saint-Père a exprimé le désir, dans son allocution consistoriale, que les évêques de France portent à la connaissance des catholiques, chacun

(1) La *Tunisie catholique* a publié, le 17. 10. 26, la première lettre de Pie XI au cardinal Andrieu (5. 9. 26) avec le document du cardinal de Bordeaux qui l'avait occasionnée ; le 16. 1. 27, la partie de l'allocution consistoriale concernant la France. Le 9. 1. 27, rendant compte

dans son diocèse, sa pensée et sa volonté relativement à l' « Action Française », en y joignant les explications utiles.

Pour répondre au vœu du Souverain Pontife, Nous jugeons devoir donner les indications suivantes [*suivent les cinq points rédigés par la Commission permanente*].

† ALEXIS.
archevêque de Carthage, primat d'Afrique.

Mgr André de La Villerabel, archev. de Rouen.

Du *Bulletin religieux de Rouen* (15. 1. 27) (1), sous le titre « Documents sur l'Action Française » :

Pour bien connaître la volonté du Souverain Pontife au sujet de l' « Action Française », il faut lire deux documents officiels : l'allocution consistoriale du 20 décembre et le décret de la Congrégation du Saint-Office du 29 décembre 1926.

En vertu de son magistère et de son autorité souveraine dans l'ordre spirituel, le Saint-Père a fixé aux catholiques leur devoir. Ils l'accompliront en fils disciplinés.

Les documents sont clairs. Tout commentaire en affaiblirait la portée. [*Suivent les deux documents.*]

Mgr de Llobet, coadj. et admin. d'Avignon.

La *Semaine religieuse d'Avignon* (2) publie, le 19 décembre, la lettre du cardinal Charost sur l' « Action Française » (3); et, le 9 janvier, le compte rendu de la réception du clergé à l'archevêché à l'occasion du renouvellement de l'année. M. le chanoine Germain, doyen du Chapitre, s'était fait l'interprète du clergé (4). Monseigneur le coadjuteur répond à M. le doyen :

Il le remercie de ses vœux, qu'il est bien qualifié pour présenter au nom du clergé. Après un souvenir ému au vénéré Mgr Latty, il revient sur les allusions heureuses ou tristes contenues dans l'adresse, et il conseille à tous paternellement de ne point perdre courage, de rester calmes, dignes et ardents à l'ouvrage...

De la *Semaine religieuse d'Avignon*, « Partie officielle » (23. 1. 27) :

Dans leur plus récent numéro, parvenu en France le 10 janvier, les *Acta Apostolicae Sedis*, seul organe officiel du Saint-Siège, publient deux documents pontificaux de très grave importance, que la presse quotidienne a déjà fait connaître partout.

L'expresse volonté de S. S. Pie XI est que, par les soins des cardinaux, archevêques et évêques de France, Sa pensée, développée dans l'allocution consistoriale, soit rendue publique dans tous les diocèses et que par eux également elle soit recommandée à la religieuse observation des fidèles.

Avignon, le 11 janvier 1927.

† GABRIEL,
archevêque d'Odesse, coadjuteur d'Avignon.

[*Suivent une traduction intégrale de l'allocution consistoriale du 20. 12. 26 : les passages concernant la France et l'Italie sont empruntés à la* Croix *; puis la traduction de la* Croix *a donnée du décret du Saint-Office.*]

Mgr Foucault, év. de Saint-Dié.

La *Semaine religieuse de Saint-Dié,* « Actes officiels » (15. 10. 26), publie une allocution prononcée par Mgr FOUCAULT en l'église Saint-Maurice d'Epinal, au cours de la messe du Congrès catholique du 10 octobre 1926. Elle concerne presque uniquement l' « Action Française » :

Condamnation d'une association d'allure doctrinale (1).

[...] Je ne puis me dispenser d'attirer votre attention sur l'émotion produite chez un certain nombre de catholiques par une condamnation récente lancée

---

d'une conférence de Mgr Pons, elle écrit : « Ici, Mgr Pons s'étend sur les origines, le but et les résultats acquis, dans l'histoire de l'Italie médiévale notamment, par le Tiers-Ordre. Cet essai heureux de pacifisme réalisé était trop beau pour durer. A ceux donc qui disent à droite ou à gauche : « Politique d'abord ! » François, comme Jésus, répond : « Religion d'abord !... Cherchez d'abord le royaume de Dieu ; établissez-le en vous-même ; croyez, convertissez-vous ; faites de l'apostolat pour multiplier les individus croyants et convertis. Le reste viendra par surcroît. » Le conférencier a saisi l'occasion que lui offrait ce sujet pour répondre aux questions de certains concernant l'attitude des catholiques par rapport à l' « Action Française ». Il l'a fait avec loyauté, clarté, grande délicatesse et, après ce qui précède, on devine dans quel sens : celui de Pie XI, de Léon XIII, saint François d'Assise, Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 458, 968.

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 658.

(3) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 1147-1152.

(4) Citons quelques passages de son allocution : « Certes, l'année qui finit n'a pas réalisé nos espérances, il s'en faut de beaucoup. Le bien, toujours difficile à accomplir, a peut-être manqué d'élan et d'audace. Mais la défense religieuse pourtant a obtenu des résultats, et il faut espérer qu'elle en obtiendra de meilleurs encore.

» Cette année n'a pas, non plus, justifié toutes nos craintes. Le mal a redouté le réveil des consciences, et, s'il a continué la lutte, et contre nos droits les plus sacrés, ce n'a été qu'avec des formules et par des manœuvres hypocrites. Il faudra bien pourtant que la vérité triomphe ! Mais il faudra lutter, peut-être longtemps encore.

» Malheureusement, l'esprit public est de plus en plus faussé. Toutes les notions, même les plus simples, sont confuses. Bien ou mal, vrai ou faux, juste ou injuste, tout cela est occasion de scepticisme et même d'incroyance. Les grandes traditions s'en sont allées et les idées élevées ont fait leur temps. Ni Dieu, ni roi, ni maître, ni patrie, ni devoirs, il n'y a plus, pour la masse entraînée, qu'une course folle vers le plaisir et vers l'argent, qui en est le pourvoyeur.

» C'est triste tout de même d'assister à cet effondrement d'un pays jadis brillant et que nous voudrions, dans notre amour, voir toujours prospère. [...]

» Bossuet, prêchant le panégyrique de saint André, s'écriait, dans un beau mouvement d'éloquence : « Mon » Dieu, rendez-nous les tyrans ! » ; mais il se reprenait aussitôt, pour ajouter : « Ne faisons pas des vœux indiscrets ! »

» Monseigneur, nous ne ferons pas de vœux indiscrets, Mais si Dieu permettait que de mauvais jours se lèvent pour l'Eglise et pour la France, nous avons confiance que le diocèse d'Avignon aurait l'honneur de fournir des Baret et des Capeau, des Seguin et des Vitalis et aussi des Mgr du Lau. Que Dieu éloigne de nous cette épreuve, quelque glorieuse qu'elle soit ! [...]

» Mais les temps sont toujours bien graves : l'horizon est toujours bien noir ; notre pain quotidien lui-même est menacé, et le jour semble proche où notre pays devra choisir entre l'Eglise et la révolution, entre l'ordre et le désordre, entre le sursaut du malade qui ne veut pas mourir et la convulsion fiévreuse qui annonce la fin.

» Plus que jamais, après avoir exercé notre action (chacun dans notre petite sphère), il faut nous tourner vers Dieu, qui a fait les nations guérissables et qui est toujours plein de miséricorde. »

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

contre une puissante association. Cette association est non seulement d' « Action Française » — ce qui est son droit, — mais d'allure doctrinale, ce qui est un terrain dangereux.

Quelques jeunes catholiques, désireux de savoir si la ligne de conduite dans laquelle on les aiguille peut être suivie sans danger pour la foi, ont demandé et obtenu une réponse portant condamnation de certains dirigeants, condamnation confirmée par l'autorité suprême du Saint-Siège. Je me hâte de dire que ceux qui ont sollicité la réponse y souscrivirent avec la plus loyale et la plus entière soumission.

Permettez-moi, mes chers amis, de vous donner sur cette question les précisions nécessaires pour éclairer votre foi et commander votre attitude.

L'Église laisse la plus entière liberté dans les questions de simple politique.

Il faut distinguer entre les questions de simple politique et les questions de politique sociale. Les premières assurent à chacun la plus entière liberté : l'Eglise n'a pas à intervenir. Si vous jugez que telle forme de gouvernement convient mieux que telle autre aux intérêts ou au tempérament d'un peuple ; si vous pensez qu'après avoir fait dans le passé la gloire d'un pays elle est encore la seule institution capable d'assurer sa prospérité dans le présent et dans l'avenir, l'Eglise vous laisse en cela toute liberté, et, pourvu que vous ne lui demandiez pas de prendre à son compte votre manière de voir, elle rendra volontiers hommage à la sincérité de vos convictions et à la fidélité de votre souvenir.

Elle a le devoir de condamner les doctrines politico-sociales en opposition avec la foi.

Mais sur ceux qui, sortant de ce cercle bien défini, dressent des chaires où ils prétendent enseigner — et c'est encore leur droit — les doctrines politico-sociales qui relèvent essentiellement de la morale, le magistère de l'Eglise a non seulement, comme on dit aujourd'hui, un droit de regard, mais elle a le devoir de surveiller les principes sur lesquels on appuie cet enseignement. Elle a donc le devoir de les condamner s'ils sont en opposition avec les données de la foi. Et dans ce cas le devoir des catholiques est tout tracé : c'est la soumission filiale aux enseignements de notre mère la Sainte Eglise.

Prenons un exemple :

Vous enseignez que Dieu n'existe pas ou que, s'il existe, il ne peut être atteint par notre intelligence ; vous ne voyez dans le Christ qu'un illustre personnage qui a passé sur l'horizon de l'histoire, mais sans que la lumière de ses enseignements puisse revendiquer la mission d'éclairer la marche des sociétés humaines ; vous constatez l'existence et même les bienfaits de l'Eglise dans le monde, mais au lieu de la servir vous prétendez vous en servir pour la réalisation de vos projets ; vous prétendez asseoir la morale, celle des individus comme celle de la collectivité, non pas sur le roc indestructible de la vérité, mais sur la force, qui, en négligeant les impératifs de la conscience, mettra la volonté sous un joug tyrannique : et c'est sur cet amas d'erreurs que vous établissez le code et la règle des actes humains. C'est alors que l'Eglise entre en scène. Par l'organe de ses docteurs, de ses évêques d'abord, puis, s'il est nécessaire, par la grande voix du Pape, elle signale à ses fidèles les doctrines condamnables et elle en notifie la condamnation, qu'elle présente à notre filiale soumission.

Le danger de ces doctrines n'est pas toujours visible ; mais faisons confiance au pilote.

Est-il rien, Mes Frères, de plus juste, rien de plus raisonnable, et j'ajoute, rien de plus maternel de la part de l'Eglise ?

Dans sa lettre au cardinal Andrieu, le Pape le félicite d'avoir signalé de fait un danger « d'autant plus grave qu'il touche plus ou moins directement, et *sans qu'il y paraisse toujours*, à la foi et à la morale catholiques ». C'est qu'en effet ce danger n'est pas toujours visible ; il n'est pas toujours saisi par des hommes qui, malgré leur intelligence, ne sont pas assez familiarisés avec la doctrine catholique pour apprécier avec justesse les déformations qu'on lui fait subir.

Cette infirmité d'appréciation n'est pas une raison pour ne pas prêter l'oreille aux avertissements du Pape et surtout pour contester le bien fondé ou l'opportunité de son intervention. Que penseriez-vous d'un passager qui, ne connaissant pas les écueils sous-marins, se permettrait de blâmer une manœuvre dont la raison lui échappe et de critiquer les décisions du capitaine du navire ?

Embarqués sur ce grand vaisseau de l'Eglise, qui navigue depuis bientôt vingt siècles sur une mer féconde en tempêtes, faisons confiance au pilote, qui en connaît tous les récifs, et qui est seul responsable des mesures à prendre pour les éviter. Défions-nous des théories les plus séduisantes : ce sont de frêles embarcations vouées au naufrage. Soumettons-nous donc, d'esprit et de cœur, non seulement aux décisions du Pape, décisions qui ont droit à notre obéissance, mais à toutes ses directions, dont il serait périlleux de ne pas tenir compte.

Assurés ainsi que nous sommes dans la bonne voie, laissons-nous, mes amis, tranquillement conduire, à travers les orages de ce monde, jusqu'au rivage de la bienheureuse éternité.

Ainsi soit-il.

La *Semaine religieuse de Saint-Dié* du 31. 12. 26 a publié le passage de l'allocution consistoriale relatif à la France et celle du 14. 1. 27, dans les « Actes officiels », le « Communiqué de l'évêché » suivant :

La *Semaine religieuse* promulguera la condamnation de l'*Action Française* dès que Monseigneur en aura reçu la notification officielle. Mais dès aujourd'hui Sa Grandeur y donne la plus complète adhésion.

Mgr Rumeau, év. d'Angers.

De la *Semaine religieuse d'Angers*, « Partie officielle » (28. 11. 26), sous le titre « A propos de Action Française » :

Dans l'audience que Mgr l'évêque a eue récemment du Souverain Pontife, Sa Sainteté a daigné lui faire connaître sa pensée, qui est d'ailleurs pleinement conforme à la teneur de la Lettre pontificale qui a paru en son temps dans la *Semaine religieuse* (1).

1° Le Pape a nettement déclaré qu'il n'a pas condamné l' « Action Française » comme mouvement politique. Il reconnaît aux catholiques une juste liberté en matière de pure politique, à la condition pourtant que l'on ne fasse pas servir la religion à

(1) Numéro 40 (dimanche 3 octobre) [cf. *D. C.*, t. 16, col. 679].

un parti et que la politique du parti ne s'inspire pas de principes contraires à l'enseignement catholique ;

2° Avec la même précision, il a affirmé que son jugement doctrinal et sa réprobation visaient directement certaines œuvres de MM. Maurras et Daudet, opposées, les unes au dogme, les autres à la morale catholique, et qu'en conséquence il y avait un grand danger, surtout pour les jeunes, à suivre le mouvement intellectuel de tels dirigeants ;

3° Quant au journal lui-même, il lui reproche soit des articles qui laissent à désirer, soit des annonces, des chroniques, et en particulier les « Carnets des lettres, des sciences et des arts », qui mentionnent avec éloge et analysent des ouvrages, bien écrits sans doute, mais répréhensibles et dangereux au point d'inquiéter les directeurs de conscience et spécialement ceux qui sont chargés de la formation de la jeunesse.

Du reste, le Saint-Père n'ignore pas — et il en fait la remarque — que d'autres journaux, même parmi ceux qui sont plus ou moins favorables à la religion, ne sont pas exempts des mêmes reproches.

Mgr l'évêque n'a pas eu de peine à convaincre Sa Sainteté, comme il en est convaincu lui-même, que les adhérents de l' « Action Française » dans son diocèse, qui sont tous des catholiques sincères et soumis, font preuve de leur inviolable attachement à l'Eglise et n'hésitent pas, quoi qu'il puisse leur en coûter, à s'incliner loyalement devant les décisions de son auguste Chef. La parole du Pape ne se discute pas, et tout vrai catholique sait qu'il ne se trompe jamais quand il se tourne vers Rome.

De la *Semaine religieuse d'Angers*, « Partie officielle » (19. 12. 26) :

Mgr l'évêque a été heureux de recevoir la lettre suivante, qu'il s'empresse de publier. Elle honore ceux qui ont fait cette démarche auprès de Sa Grandeur. Le Souverain Pontife en aura connaissance et en sera sûrement édifié et consolé.

SECTION D'ACTION FRANÇAISE D'ANGERS — Angers, le 11 décembre 1926.

MONSEIGNEUR,

Les présidents et ligueurs catholiques des sections d' « Action Française » d'Angers, Cholet, Saumur et Segré, voulant montrer leur inviolable attachement à l'Eglise, qu'ils entendent servir par leur action politique même, n'hésitent pas à s'incliner devant les décisions de son auguste Chef.

Ils sont reconnaissants à Votre Grandeur de n'avoir pas douté d'eux et de s'être montré, en même temps que le gardien de la doctrine, le père de leurs âmes.

Ils adhèrent à la lettre adressée le 16 septembre 1926 par le président de la Ligue d' « Action Française » à Sa Sainteté le pape Pie XI.

Ils vous demandent, Monseigneur, de daigner agréer l'expression des sentiments de respect et de soumission, avec lesquels ils sont et veulent rester vos fils très obéissants et dévoués.

Le président des sections de Maine-et-Loire,
J. HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE.

La *Semaine religieuse d'Angers*, qui, aux « Nouvelles diverses », le 2 janvier, avait annoncé qu'au Consistoire le Saint-Père avait « daigné préciser une fois de plus l'attitude que doivent avoir les catholiques à l'égard de l'Action Française », publie, dans sa « Partie officielle », le 9. 1. 27, la lettre du cardinal Dubois du 27 décembre et, le 16. 1. 27 (1), le décret du Saint-Office et la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu. La lettre du cardinal Dubois est précédée de la lettre officielle suivante, sous le titre « L'allocution consistoriale du 20 décembre dernier et l'Action Française » :

L'Eminentissime cardinal Dubois, archevêque de Paris, vient de publier, à ce sujet, une importante Lettre pastorale.

Pour répondre à l'invitation adressée aux évêques par le Vicaire de Jésus-Christ, il met en relief ses augustes pensées et ses décisions souveraines, ainsi que les obligations qui en découlent pour la conscience catholique, avec une telle précision et une telle netteté que je n'hésite pas à adhérer pleinement et sans réserve à cet acte épiscopal.

Autorisé par Son Eminence, je fais donc *mienne*, pour mon diocèse, cette Lettre pastorale, et il m'est doux de croire que, prêtres et fidèles, vu la gravité du péril religieux dénoncé par le Docteur suprême de l'Eglise, se soumettront d'esprit et de cœur à son mot d'ordre, donné en forme si solennelle.

C'est le meilleur vœu que je puisse former, à l'aurore de la nouvelle année, pour le bien de la grande famille diocésaine. Quel est, en effet, mon ardent désir, sinon de voir toute division disparaître et l'union s'affirmer toujours plus étroite dans l'action catholique, avec ce sens de la discipline qui fait les organisations fortes, parce que les directions du Saint-Siège en sont la règle et la sauvegarde ?

Angers, le 1er janvier 1927.

† JOSEPH,
évêque d'Angers.

MGR DE CARSALADE DU PONT, év. de Perpignan.

De la *Semaine religieuse de Perpignan* (23. 10. 26), sous le titre « Un dernier mot à propos de l'Action Française » (2) :

La réserve que Nous avons observée à propos des incidents de l' « Action Française » n'a pas été comprise par tous Nos diocésains. Cette réserve Nous a valu des lettres dictées beaucoup plus par la passion politique que par le souci de l'orthodoxie. Afin que personne ne se méprenne sur une attitude inspirée par la seule charité envers des diocésains qui Nous sont chers et qui sont les auxiliaires dévoués et généreux de Nos œuvres diocésaines et dont la foi, d'ailleurs, est au-dessus de tout soupçon, Nous déclarons que Nous avons adhéré et que Nous adhérons avec toute la fermeté de Notre foi aux condamnations portées par Notre Saint Père le Pape contre les doctrines et les tendances de certains dirigeants de l' « Action Française » et que Nous faisons Nôtres les justes avertissements donnés par les cardinaux et l'épiscopat français. Nous répétons avec eux que la question politique n'est ici nullement en jeu, qu'il ne s'agit que de doctrines touchant à la foi et à la morale, sur lesquelles le Pape est seul juge. Nous demandons à Nos chers diocésains de l' « Action Française » de redire avec Nous la parole célèbre :

(1) Le même jour, aux « Nouvelles diverses », est résumée l'allocution du Pape à la jeunesse française.
(2) Cf. *D. C.*, col. 679.

« *Roma locuta est, causa finita est :* Rome a parlé, la cause est finie. »

Et maintenant, que le silence se fasse et que chacun reprenne avec une foi plus sûre, parce que plus avertie, le combat pour la défense des intérêts religieux et qu'il se dévoue, comme par le passé, et, si possible, plus encore que par le passé, aux œuvres d'apostolat. C'est, d'ailleurs, les sages conseils que les dirigeants de l' « Action Française » ont donnés à leurs adhérents.

Nous savons que Nos chers diocésains ne failliront pas à ce devoir. Ils Nous ont habitué à compter sur eux, sur un dévouement auquel Nous n'avons jamais eu vain fait appel.

Les termes de la lettre qu'ils Nous ont adressée en Nous communiquant leur adhésion aux directions du Souverain Pontife sont particulièrement touchants. Nous les reproduisons pour édifier les lecteurs de la *Semaine* sur leurs vrais sentiments :

Les soussignés, une fois de plus fidèles aux principes du respect de la hiérarchie ecclésiastique, croient devoir soumettre à S. G. Mgr de Carsalade du Pont, leur évêque vénéré, l'adresse envoyée au Souverain Pontife et dont voici le texte :

« Les soussignés, membres des sections de la Fédération catalane de la Ligue d' « Action Française », déclarent adhérer à la lettre adressée le 16 septembre 1926, par le président de la Ligue d' « Action Française », M. Bernard de Vesins, à Sa Sainteté le pape Pie XI, et affirment leur foi catholique et leur obéissance aux ordres du Saint-Siège. » (*Suivent 700 signatures.*)

Ils seraient profondément reconnaissants à Sa Grandeur si Elle pouvait assurer à Sa Sainteté Pie XI, en même temps que l'authenticité de ces signatures, la sincérité de la foi des signataires et leur dévouement désintéressé aux œuvres catholiques du diocèse.

Nous avons déféré bien volontiers au désir de ces chers Messieurs et Nous avons écrit au bas de la lettre destinée au Souverain Pontife la déclaration suivante :

L'évêque de Perpignan est heureux de rendre hommage à la foi intègre et agissante des membres de l' « Action Française » de son diocèse et de reconnaître que leur soumission aux directions du Saint-Siège a toujours été ce qu'elle est en ce moment, filiale et complète.

Des paroles regrettables ont été écrites dans la presse de province dévouée aux idées politiques que défend l' « Action Française » ; ces paroles proviennent évidemment d'une confusion faite entre l'orthodoxie et la politique. Le Souverain Pontife l'a dit et répété, et les évêques l'on redit après Lui, l'orthodoxie est seule visée dans les documents pontificaux et les avertissements de l'épiscopat.

Nous sommes heureux de constater que l'organe de l' « Action Française » dans Notre diocèse a gardé une tenue absolument correcte. Cette tenue justifierait au besoin la réserve que Nous avons Nous-même gardée.

Abbaye de Saint-Martin-du-Canigou, 17 octobre 1926.

† Jules,
évêque de Perpignan.

Les membres du clergé de Perpignan furent reçus par Mgr de Carsalade le 31. 12. 26. Dans une brève allocution de vœux de bonne année, M. le chanoine Torreilles, doyen du Chapitre, rappela « la fidélité catalane au Pape ». Après avoir remercié et commenté les principaux événements de l'année, Monseigneur donna lecture de la Déclaration suivante, reproduite par la *Semaine religieuse de Perpignan* du 8. 1. 27 :

Messieurs,

Des incidents trop récents pour qu'il soit besoin de les rappeler ont posé la question de savoir si la religion pouvait s'unir à la politique pour poursuivre avec elle des avantages religieux autant que politiques. Le Souverain Pontife a répondu par la négative, car ce serait faire courir à la religion « *le danger d'une confusion regrettable entre elle et la politique* ». Cette réponse ressort clairement d'une série de documents que la presse vous a fait connaître, et dont le plus grave est revêtu de la forme la plus solennelle qu'il puisse avoir, celle de l'allocution consistoriale, prononcée devant l'assemblée des Cardinaux, en présence du corps diplomatique et des prélats de la cour pontificale (1).

Son Excellence Monseigneur Maglione, nonce apostolique, vient de tracer aux catholiques la conduite qu'ils devaient tenir devant cette décision du Pape. Parlant, lundi passé, 27 décembre, devant un nombreux auditoire composé de prêtres et de laïques, Son Excellence insista, de façon très claire, « sur le devoir pour tous les catholiques sincères d'obéissance absolue et confiante au Pape, non seulement d'obéissance générale, mais d'obéissance particulière dans les circonstances présentes où le Pape, *Docteur de la foi, a parlé* ».

Cette obéissance absolue et confiante vous sera facile, Chers Messieurs ; elle est une des glorieuses traditions du clergé de ce cher diocèse. Vous vous êtes toujours comptés, avec votre évêque, parmi les fils les plus soumis, les plus filialement dévoués du Père commun des fidèles.

Encore que la parole du Pape s'impose par elle-même et qu'elle n'ait besoin d'aucun commentaire, permettez-moi quelques considérations qui feront ressortir la haute sagesse de cette réponse négative, à savoir qu'il faut isoler la religion de la politique.

Vous conviendrez avec moi, Messieurs, car l'expérience ne le prouve que trop, que, parmi les passions auxquelles l'homme est en proie, il n'en est pas de plus excessive, de plus partiale dans ses jugements, de plus violente, de plus tyrannique, que la passion politique : elle est génératrice de troubles, de discordes, de révoltes, de haines irréconciliables ; nous avons vu qu'elle ne reculait même pas devant l'effusion du sang. Comment la religion qui prêche l'ordre, l'union, la charité, le pardon des injures, pourrait-elle s'associer à une telle passion ?

La politique poursuit la réalisation d'un idéal de gouvernement, et, pour atteindre cet idéal, elle est contrainte de combattre et de renverser, si elle le peut, le pouvoir établi. La religion enseigne le respect du pouvoir, elle lui obéit dans toutes les choses qui ne sont pas contraires au service de Dieu et au bien des âmes ; elle ne réclame de lui qu'une juste liberté.

En associant la religion à sa lutte contre les pouvoirs publics, la politique non seulement la compromet, mais elle l'expose aux représailles de ces mêmes pouvoirs ; elle seule est vulnérable ; les hommes politiques sont, en général, à l'abri de ces représailles. On peut dire que les persécutions subies par les religieux, depuis un quart de siècle, ont eu,

(1) L'allocution consistoriale, prononcée en secret devant les cardinaux, et parfois rendue publique, est, en effet, un des actes les plus solennels du magistère pontifical. (Note de la *D. C.*)

en partie, pour cause le fait d'une alliance *avouée* ou *subie* avec la politique.

La religion doit cependant se défendre ; elle a une action à exercer pour réclamer les libertés nécessaires à son existence. Le Pape nous indique que les catholiques doivent se placer, pour exercer cette action, sur le terrain exclusivement religieux, et sur ce terrain qui est bien le leur, qu'ils revendiquent, par les moyens légaux, la reconnaissance de leurs droits. Il nous signale la Fédération Catholique comme un groupement reconnu et loué par lui. La Fédération existe dans le diocèse ; elle y compte de très nombreux adhérents ; elle a un Bureau central, des délégués dans les principaux centres, un journal ; appuyons de toutes nos forces ce groupement catholique, et, par lui, efforçons-nous de regagner nos positions religieuses perdues.

Messieurs, vous êtes des citoyens français et, comme tels, vous avez le droit d'avoir un idéal politique. Le Pape reconnaît formellement ce droit. Il reconnaît aussi que vous avez le droit de travailler à la réalisation de cet idéal, pourvu que les moyens que vous emploierez soient légaux.

Permettez-moi, cependant, de vous donner un conseil : usez de ces moyens avec discrétion ; mêlez-vous le moins possible aux luttes électorales ; tenez pour certain que ces luttes, *quelle qu'en soit l'issue*, ne vous rapporteront que des ennuis. Combien de prêtres, à l'heure où je vous parle, souffrent dans leurs paroisses parce que le hasard d'une élection les a placés dans le camp des vaincus ! Combien d'autres ont excité contre eux les animosités des partis vaincus ! N'oubliez jamais que le prêtre doit être l'homme de tous, qu'il doit se comporter de telle façon que tous les partis ne puissent jamais voir en lui un ennemi. Il doit pouvoir approcher ses fidèles aux heures tristes et difficiles, quel que soit le drapeau qu'ils tiennent dans leurs mains.

Nous avons charge d'âmes, Messieurs : que cette parole, sur laquelle je termine, soit toujours présente à votre esprit, qu'elle gouverne tous vos actes, qu'elle soit la règle de votre vie. C'est sur elle que Dieu nous jugera.

La *Semaine religieuse* conclut : « Combien nos cœurs ont été réconfortés par ces paroles, qui respirent un amour profond à l'égard de la Papauté et une déférence toute filiale aux directions pontificales, dictées pour le bien de nos âmes et pour l'union des catholiques français sur le terrain religieux ! »

La *Semaine religieuse de Perpignan* (15. 1. 27) publie le décret du Saint-Office, la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu, puis, sous le titre « Déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques », et avec les mots : « Nous publions la Déclaration suivante, qui émane de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France ; elle nous a été transmise, par les soins de S. Em. le cardinal-archevêque de Reims, pour que Nous la fassions connaître », les cinq points de la Commission permanente, enfin le communiqué que voici :

Et maintenant, Nous tournant avec une affectueuse sollicitude vers Nos chers diocésains membres de l' « Action Française », Nous leur demandons de faire face chrétiennement à l'épreuve qui les atteint. Pour si douloureuse qu'elle soit, elle n'est pas au-dessus de leur foi vive et agissante, à laquelle Nous avons rendu naguère un hommage public. Qu'ils n'écoutent que les conseils de cette foi ; qu'ils sachent que cette épreuve courageusement supportée, loin de les affaiblir, les grandira. Quand l'apaisement se sera fait dans leur cœur, ils comprendront que le Pape n'a parlé que pour les préserver de certaines erreurs et pour les maintenir dans la voie de la vérité.

Qu'ils s'abstiennent donc de ces propos qui ont couru dans certains milieux, à savoir que le Pape s'est trompé, ou qu'il a été trompé, qu'il a agi sous la pression de certaines passions politiques, que les documents sur lesquels il a appuyé son jugement sont faux ou suspects de fausseté. Non, le Pape ne s'est pas trompé. Il a parlé en Docteur de la foi, avec une entière indépendance, et en pleine connaissance de cause. Il disait, il y a peu de jours, à un évêque français, de qui Nous le tenons directement : « Il y a deux ans que je lis tous les jours l' *Action Française*, la plume à la main : je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit. » Son seul souci a été de sauvegarder la vérité menacée par l'ingérence dangereuse de la politique dans des questions qui touchent au dogme et à la morale. L'idéal politique de l' « Action Française » n'est nullement atteint par la condamnation de Pie XI. Cet idéal reste intact, le Pape l'a solennellement déclaré et Nous l'avons répété après Lui, on en peut poursuivre la réalisation par les moyens honnêtes, en prenant garde toutefois de n'y pas compromettre la religion.

A l'heure présente, il ne peut y avoir place dans le cœur de Nos chers diocésains que pour une soumission simple et confiante. Lorsque l'émotion qu'ils éprouvent en ce moment se sera calmée, ils se féliciteront d'avoir donné l'exemple de cette soumission, qui est, d'ailleurs, un article maintes fois affirmé de la doctrine de l' « Action Française ». Nous livrons à leur méditation la parole de nos Saints Livres : « *Vir obediens loquetur victoriam* : l'homme obéissant est un victorieux. » Nous prions Dieu de leur faire sentir la force consolante de cette parole.

Nous demandons à tous Nos catholiques de faire silence sur ces douloureux incidents. Toute discussion ne ferait qu'aggraver la blessure. Ce silence leur est imposé par la charité fraternelle. Laissons le temps faire son œuvre apaisante. On dit qu'il console, il est plus vrai de dire qu'il efface.

† JULES,
évêque de Perpignan.

Mgr SCHŒPFER, év. de Tarbes.

Le *Bulletin religieux de Tarbes* (1) a reproduit dans sa « Partie officielle », le 22 octobre, la lettre de Mgr Ricard (2) ; le 26 novembre, les articles de l'*O. R.* du 10 et du 14 novembre ; le 24 décembre, la lettre du cardinal Gasparri au général de Castelnau ; le 7 janvier, la lettre circulaire suivante :

Notre-Dame de Lourdes, le 25 décembre 1926,
en la fête de Noël.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

L'émotion que l'affaire de l' « Action Française » a suscitée dans certaines régions de la France n'a, grâce à Dieu, point porté, jusqu'à présent, le trouble dans notre cher et sage pays de Bigorre.

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 461.
(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 653-654.

Nous avons, en effet, lieu de croire que, si l'opinion royaliste compte des adhérents parmi les catholiques de Notre diocèse, ceux-ci savent unir correctement leurs sympathies politiques et leur foi religieuse. N'ignorant pas que l'Evangile et l'Eglise leur laissent le droit de préférer telle forme de gouvernement à telle autre, la Royauté, par exemple, ou l'Empire à la République, pourvu que l'on respecte l'ordre établi et qu'on n'envisage, en vue de le modifier, que l'emploi de moyens honnêtes et légitimes, *ils rendent*, d'une part, *à César ce qui est à César*, tandis que, d'autre part, en vrais et loyaux chrétiens, ils sont toujours prêts à *rendre à Dieu ce qui est à Dieu*, en mettant au-dessus de tout l'intégrité de leur foi, qui ne peut être sauvegardée que par la soumission et l'obéissance pleine et entière aux ordres et aux directions du Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, le Docteur des pasteurs comme des fidèles.

Ce n'est donc point parmi eux qu'on trouvera — Nous Nous plaisons à le penser — des esprits à tendances trop individualistes et de tempérament, pour ainsi dire, hérétique, disposés à être et à se proclamer catholiques avec le Pape, mais seulement tant que le Pape sera de leur opinion. Que si, contrairement à Notre persuasion, il s'en rencontrait l'un ou l'autre assez obstiné dans ses propres opinions pour dire : « *Non possumus!* Nous ne pouvons pas renoncer à nos conceptions personnelles! », Nous serions, hélas! obligé de lui répondre : « Nous ne pouvons pas reconnaître en vous un vrai catholique. »

Or, c'est précisément parce que Nous étions assuré de la loyauté religieuse des dispositions des royalistes que Nous connaissons dans Notre entourage, que Nous n'avons pas cru, jusqu'à présent, devoir intervenir directement, officiellement, Nous-même, dans les débats qui se produisaient ailleurs et dont Nous souhaitions et espérions la fin prochaine. Ce n'est pas toutefois que Nous eussions jamais méconnu la capitale importance des intérêts qui étaient en jeu, ni même la gravité du péril qui pouvait menacer la paix et la foi de certaines âmes. Aussi n'avons-Nous pas hésité un instant à Nous ranger aux côtés de S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux, quand il se leva pour défendre la pureté de la doctrine catholique contre certains dirigeants de l' « Action Française », impies et athées notoires, qui se croyaient appelés à régenter par cet organe l'opinion des catholiques de notre pays. Nous avons donc applaudi de grand cœur l'Eminentissime cardinal Andrieu et — Nous ne le disons pas sans quelque fierté — Nous avons été le premier évêque à lui apporter Notre très modeste, mais dévoué concours.

Son Eminence nous fit l'honneur de Nous en remercier, et le Saint-Père lui-même, par l'intermédiaire de son éminent Secrétaire d'Etat, ne dédaigna pas de Nous en féliciter.

Depuis lors, Nous avons eu soin de porter à la connaissance de Nos fidèles, par Notre *Bulletin religieux*, les décisions et les directives émanant du Saint-Siège au sujet de cette affaire. Aujourd'hui, pour répondre à la demande du Saint-Père lui-même et pour accomplir Notre devoir pastoral, Nous Nous empressons de mettre sous vos yeux, Nos très chers Frères, le passage de l'allocution prononcée par Sa Sainteté au Consistoire du 20 décembre dernier.

Avec une clarté et une précision qui ne laissent pas subsister le moindre doute sur ses intentions, le Saint-Père y trace la voie que doivent s'appliquer à suivre les âmes droites et les esprits vraiment catholiques. Il va de soi que le devoir de tout enfant sincère de l'Eglise est d'accueillir avec une filiale docilité cet enseignement, que Sa Sainteté a formulé en ces termes. [*Suit le document.*]

Plaise à Dieu que la parole du Pape, l'organe de la vérité désintéressée, de la justice et du véritable amour de l'humanité, en faisant la lumière dans les âmes et la paix dans la société, rétablisse, en particulier, l'union fraternelle et sacrée au sein de notre bien-aimée patrie!

Nous chargeons MM. les curés, aumôniers, supérieurs et vicaires de donner lecture de cette Lettre circulaire aux fidèles confiés à leur sollicitude pastorale, *à toutes les messes*, le dimanche qui en suivra la réception, et Nous vous bénissons, Nos très chers Frères, une fois de plus et de tout cœur, au nom de Notre-Dame de Lourdes.

† Fr.-Xavier,
évêque de Tarbes et de Lourdes.

Le *Bulletin religieux de Tarbes*, « Partie officielle » (14. 1. 27), publie ce communiqué :

Notre-Dame de Lourdes, le 9 janvier 1927,
en la solennité de l'Epiphanie de Notre-Seigneur.

Chargé d'être, dans son diocèse, l'écho fidèle des enseignements et des ordres du Saint-Siège, l'évêque de Tarbes et de Lourdes s'empresse de promulguer le décret de la Suprême Congrégation du Saint-Office, en date du 29 janvier 1914 et du 29 décembre 1926, qui condamne certaines œuvres de Charles Maurras et le journal *l'Action Française* et dont voici le texte et la traduction. [*Suit le document.*]

L'évêque de Tarbes et de Lourdes charge MM. les curés, supérieurs, aumôniers et vicaires de donner lecture en chaire du présent communiqué, aux fidèles confiés à leur sollicitude pastorale, *à toutes les messes*, le dimanche qui en suivra la réception.

† Fr.-Xavier,
évêque de Tarbes et de Lourdes.

De l'*Aquitaine* (21. 1. 27), sous le titre « Un beau geste épiscopal » :

Toujours désireux de faire écho à la grande voix du Pontife suprême, surtout quand il s'agit de défendre dans les âmes l'intégrité de la foi et de la morale catholiques, Mgr l'évêque de Tarbes et de Lourdes a écrit, le 9 janvier courant, à Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux la lettre qu'on va lire et qui n'honore pas moins le distingué signataire que le courageux destinataire :

Chère et vénérée Eminence,

Si je suis fier d'avoir été le premier évêque à vous féliciter, à vous remercier d'avoir signalé le danger des doctrines de l' « Action Française », je voudrais être aussi le premier à me réjouir avec vous de l'éclatante approbation, de la triomphale apothéose, que vous décerne aujourd'hui le Saint-Père en consacrant le résultat de votre campagne pour l'intégrité de la foi catholique.

Vous avez vaillamment combattu, vous avez souffert cruellement pour l'honneur de l'Eglise et voilà que la main du Pape, le Docteur infaillible de la vérité, vous couronne d'honneur et de gloire, comme le vrai champion de la foi. Quel dédommagement des souffrances que vous avez endurées, quelle consolation pour vos amis, pour les amis de la vérité, de voir l'autorité suprême de l'Eglise se faire la caution de votre sagesse, de votre vaillance, de votre orthodoxie!

Que Notre-Dame de Lourdes achève votre triomphe en

ramenant à la simplicité dans la foi et à la paix les âmes qui semblaient obstinées dans l'erreur !

Daignez agréer, chère et vénérée Eminence, avec mes plus cordiales félicitations, l'hommage de mon affectueux et dévoué respect.

† Xavier,
évêque de Tarbes et de Lourdes.

Mgr de Cormont, év. d'Aire.

De la *Semaine religieuse d'Aire* (22. 10. 26), sous le titre « Encore l'Action Française » (1) :

Notre intention bien arrêtée était de ne pas revenir sur ce sujet, les documents que Nous avons publiés devant suffire grandement, Nous semblait-il, à tracer à chacun son devoir, qu'il s'agissait ensuite d'accomplir dans des sentiments de véritable charité chrétienne. Mais, depuis que notre numéro du 15 octobre était livré à l'impression, une lettre de Mgr l'archevêque d'Auch est venue mettre au point cette question, qui a préoccupé si fort les esprits ces derniers temps. Les conseils que Notre vénéré Métropolitain donne à des membres de l' « Action Française » de son archidiocèse sont trop appropriés à la situation telle qu'elle se présente chez nous pour que Nous ne Nous fassions pas une obligation de les reproduire ici avec le jugement si paternellement exprimé sur les personnes et sur les choses. Ils traduisent d'ailleurs à merveille Notre pensée. En y adhérant avec empressement et sans réticence, Nous les recommandons à l'attention soumise de tous ceux qu'ils peuvent intéresser. [*Suit le document publié par Mgr Ricard:* cf. *D. C.*, col. 653-654.]

De la *Semaine religieuse d'Aire,* « Partie officielle » (7. 1. 27) :

Dans l'allocution qu'il a prononcée au Consistoire du 20 décembre dernier, S. S. Pie XI a fait, relativement à la situation religieuse en France, d'importantes déclarations qu'il est de Notre devoir de reproduire. Après avoir parlé de la persécution qui sévit au Mexique, il s'exprime ainsi [*la* Semaine *du 7 janvier donne la première partie du passage concernant la France, et celle du 14 la fin*].

La *Semaine religieuse* du 14. 1. 27 publie cette lettre de Mgr de Cormont :

Dax, le 5 janvier 1927.

Cher Monsieur le Curé,

Je viens de recevoir le communiqué ci-joint de S. Em. le cardinal-archevêque de Reims.

Je m'empresse de le porter à votre connaissance. Vous vous ferez un pieux devoir d'entrer dans les pensées et les désirs du Saint-Père qui sont formellement exprimés dans ce communiqué. Vous serez heureux de suivre en tous points les directives qu'Il donne à tous, et particulièrement aux jeunes gens, relativement à l' « Action Française ».

Je vous prie, cher Monsieur le Curé, d'agréer mes affectueux et dévoués sentiments.

† Marie-Charles de Cormont,
évêque d'Aire et de Dax.

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS

Le Saint-Père a exprimé le désir, dans son allocution consistoriale, que les évêques de France portent à la connaissance des catholiques, chacun dans son diocèse, sa pensée et sa volonté relativement à l' « Action Française » en y joignant les explications utiles.

Quelques évêques ont demandé que la Commission permanente donne à ce sujet des indications propres à établir l'uniformité désirable dans l'application des directions pontificales. Pour répondre à leur vœu, plusieurs membres de la Commission permanente se sont réunis, et, après échange de vues, ont rédigé les indications suivantes :

D'après l'allocution consistoriale il n'est pas permis aux catholiques [*suivent les cinq points de la Commission permanente*].

Reims, le 2 janvier 1927.

† L.-J., card. Luçon.
archevêque de Reims.

Nous recevons au dernier moment les deux documents suivants [décret du Saint-Office et lettre de Pie XI au cardinal Andrieu], que Nous Nous empressons de publier. Ils expriment la pensée du Pape en termes tellement clairs qu'elle ne peut plus être discutée. *Roma locuta est, causa finita est* (1).

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 658.

Mgr Beuvain de Beauséjour, év. de Carcassonne.

La *Semaine religieuse de Carcassonne,* « Communications de l'évêché » (1. 1. 27) (2), publie des extraits de l'allocution consistoriale, suivis de ces lignes :

A cet acte si important Nous n'ajouterons qu'un mot, c'est que, filialement uni au Souverain Pontife, Nous adhérons de plein cœur à ses paroles et que Nous ne négligerons rien pour répandre et développer ces hauts enseignements.

† Paul,
évêque de Carcassonne.

De la *Semaine religieuse de Carcassonne,* « Communications de l'évêché » (8. 1. 27) (3) :

Nous, Evêque de Carcassonne,

Vu l'allocution prononcée par le Souverain Pontife dans le dernier Consistoire, spécialement en la partie ayant trait à l' « Action Française », et que Nous avons publiée dans Notre *Semaine religieuse* du 1er janvier dernier ;

Considérant le désir qu'exprime le Saint-Père, à la fin de son allocution, de voir les évêques de France porter à la connaissance des catholiques, chacun dans son diocèse, la pensée et la volonté pontificales relativement à l' « Action Française », en y joignant toutes explications utiles ; et voulant avant tout répondre à ce désir, qui est pour Nous un ordre ;

Croyons devoir communiquer aux fidèles de Notre diocèse les instructions suivantes : D'après l'allocution consistoriale, il n'est pas permis [*suivent les cinq points de la Commission permanente*].

Fait à Carcassonne, le 4 janvier 1927.

† Paul,
évêque de Carcassonne.

(1) La *Semaine religieuse d'Aire,* « Nouvelles et documents » (21. 1. 27), détache du discours de Pie XI à la jeunesse française le principal passage. (Note de la *D. C.*)

(2) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 969.

(3) La *Semaine* du 15. 1. 27 publie, aux « Communications de l'évêché », le décret du Saint-Office, et aux « Notes et informations » une analyse de la lettre de Pie XI au cardinal Andrieu : « Le Pape souhaite, et nous devons tous le souhaiter aussi, que les esprits soient éclairés, que les doutes soient dissipés et que la paix religieuse renaisse pleinement en France. »

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.